

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1179

6 mai 2015

### SOMMAIRE

Air Newco 6 S.à r.l. ....	56584	Ridge Way Spf S.A. ....	56592
Air Newco GP S.à.r.l. ....	56583	Schneider Invest S.A. ....	56546
Alcantara S.A. SPF ....	56589	SD Debt Portfolios S.A. ....	56546
AmTrust Re Alpha ....	56584	Shagma S.à r.l. ....	56585
Aviva Investors Polish Retail S.à r.l. ....	56592	Siemens ....	56586
Bagelux S.à r.l. ....	56590	Skandia Life S.A. ....	56591
Balderton Capital IV L1 S.à r.l. ....	56589	SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l. ....	56587
Balderton Capital IV L2, S.à r.l. ....	56590	Sof-10 Think Mazey Commercial Lux S.à r.l. ....	56587
Balderton Capital V L1, S.à r.l. ....	56590	SOF-10 Think Mazey Holdco Lux S.à r.l. .....	56587
Beliere Holding S.A. ....	56590	SOF-10 Think Mazey Leasehold Lux S.à r.l. .....	56587
Bio-Logistica S.A. ....	56590	SOF-10 Think Mazey Residential Lux S.à r.l. ....	56587
Boson Energy ....	56584	SWL S.à.r.l. ....	56587
Brenner Internationale Holz- und Späne- handelsgesellschaft mbH Zweigstelle Lu- xemburg ....	56585	Tanocerian Maritime S.A. ....	56565
Colony Funds Sants S.à r.l. ....	56592	Techseeds S.A. ....	56588
HX Luxembourg I S.à.r.l. ....	56572	Tyman Finance S.à r.l. ....	56589
Illimani Investments S.à r.l. ....	56581	Valadret S.à r.l. ....	56582
Locaso S.A. ....	56586	von der Heydt Invest S.A. ....	56583
MWV Luxembourg S.à r.l. ....	56591	Würth Reinsurance Company S.A. ....	56582
Myway International S.A. ....	56591	Zencap Top-Holding S.C.Sp. ....	56591
Northam CCPF PropCo BTS (1) S.à r.l. .....	56591		

**Schneider Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 139.987.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 6 mars 2015 que:

1. Les démissions des personnes suivantes ont été acceptées avec effet au 11 février 2015:

- Monsieur Bruno BEERNAERTS en qualité d'administrateur de catégorie A;
- Monsieur Alain LAM en qualité d'administrateur de catégorie A;
- Monsieur Patrick MOINET en qualité d'administrateur de catégorie B;
- Monsieur Olivier LIEGEOIS en qualité d'administrateur de catégorie B;
- Monsieur Luc GERONDAL en qualité d'administrateur de catégorie B;

2. Le nombre de personnes composant le Conseil d'Administration a été réduit de cinq à trois;

3. Les personnes suivantes ont été nommées avec effet au 6 mars 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Patrick MOINET, né à Bastogne le 6 juin 1975 et demeurant professionnellement 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg en qualité d'administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'administration;
- Monsieur Filippo FACCENDA, né à Rome (Italie) le 23 juillet 1972 et demeurant à I-20145 Milan - Italie, via G. Gherardini n.3, en qualité d'administrateur de catégorie A;
- Monsieur Guido LUSETTI né à Monza (MB - Italie) le 25 septembre 1963 et demeurant à I-20852 Villasanta (MB) - Italie, via Montello n.8 en qualité d'administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015043191/26.

(150049046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

**SD Debt Portfolios S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 195.384.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of March.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed,

Appeared the following:

1. Servdebt International Limited, a limited liability company, incorporated under the laws of Malta, with its registered office at FJVA Business Centre, Industry Street, Qormi, QRM 3000, Malta, and registered with the Maltese Trade and Companies Register under number C 69203,

and

2. Prime Credit 3 S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with its registered office at Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.786,

each represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, represented as above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited-liability company (société anonyme) which they declare to establish as follows:

**Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Act of 22 March 2004 on securitisation, as amended from time to time (the "Securitisation Act") and that is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act") and by the present articles (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "SD Debt Portfolios S.A." (the "Company").

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Director (as defined below) or, as the case may be, the Board of Directors (as defined below) may resolve to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Director or, as the case may be, the Board of Directors, as the case may be, may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Purpose.** The corporate object of the Company is to enter into, perform and serve as an undertaking for, any securitisation transaction as permitted under the Securitisation Act. To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or undertaking, the existing of future risk relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities whose value or return is linked to these risks.

The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, the claims, receivables and/or other assets, by guaranteeing liabilities or commitments of third parties or by binding itself by any other means.

The Company may, for securitisation purposes, proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form permitted by the Securitisation Act. It may issue notes, bonds, warrants, certificates and any kind of debt, instruments and securities within or outside of an issue programme. The Company may for securitisation purposes and within the limits permitted by the Securitisation Act originate loans and lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company or third person.

In accordance with and to the extent permitted by the Securitisation Act, it may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets, unless permitted by the Securitisation Act.

The Company may enter into, execute and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending, and similar transactions for the purpose of a securitisation.

The Company may (but is not obliged to) generally employ any techniques and instruments relating to investments in order to gain exposure to these investments or for the purpose of their efficient management.

The Company may, in accordance with Article 61 of the Securitisation Act, sell all or part of its assets, in accordance with the conditions as determined by the Director or the Board of Directors.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumeration objects.

The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any license.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at forty thousand euros (EUR 40,000.-) divided into thirty thousand (30,000) class A shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class A Shares") and ten thousand (10,000) class B shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "Class B Shares" and, together with the Class A Shares the "Shares" and individually a "Share") all fully paid-up and subscribed..

Holders of Class A Shares and Class B Shares are hereinafter referred to as respectively the “Class A Shareholder” and the “Class B Shareholder” and, collectively, the “Shareholders”.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Similarly, in addition to the share capital and the premium account, a special reserve account may be set up, into which the Company’s shareholders may contribute equity which will not be remunerated by the issue of new shares. In accordance with applicable law, the Company’s shareholders may make capital contributions to the special reserve account in relation to the shares. Any share capital contribution shall be reimbursed, distributed, converted or otherwise paid or allocated only to the holder(s) of shares in accordance with the rights attached to such shares and applicable law.

The Company has created a special equity reserve account which is connected to the Class A Shares of the Company which shall be known as the Company’s capital contribution account (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) of the Luxembourg standard Charter of Accounts (the “Class A Account 115”). The Class A Account 115 shall remain at all times distributable upon a decision by the shareholders of the Company provided that the Company has sufficient funds available for distribution. Any distribution made in connection with the Class A Account 115 shall be distributable to the Class A Shareholder only.

The Company has created a special equity reserve account which is connected to the Class B Shares of the Company which shall be known as the Company’s capital contribution account (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) of the Luxembourg standard Charter of Accounts (the “Class B Account 115”). The Class B Account 115 shall remain at all times distributable upon a decision by the shareholders of the Company provided that the Company has sufficient funds available for distribution. Any distribution made in connection with the Class B Account 115 shall be distributable to the Class B Shareholder only.

**Art. 6. Shares and Shares Transfers.** All shares will be and remain in registered form.

A shares’ register will be kept at the Company’s registered office and made available for inspection by any shareholder. This register shall contain the information required by Article 39 of the Companies Act.

Each shareholder will notify the Company by registered letter of any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so notified.

Ownership of registered shares will be determined based on recordation in the shares’ register.

Share transfers shall be effected by means of a recordation in the shares’ register, dated and signed by the transferor and the transferee or the duly authorised representatives of these parties or of the Company.

Shareholders may ask the Company to issue a certificate attesting to their shareholdings, which shall be signed by the Director or, if the Company is managed by a Board of Directors, any two Directors.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company can suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

The Class A Shareholder(s) shall have a right of first refusal (the “ROFR”) with respect to any transfer, be it partial or full, of Class B Shares by the Class B Shareholder(s) on the following terms and conditions:

In the event that any Class B Shareholder intends to transfer his, her or its Class B Shares to any shareholder (other than the Class A Shareholder, as the case may be) or to a third party, the Class B Shareholder must give prior written notice of such intended transfer of any Class B Shares to the Class A Shareholder(s) (the “ROFR Notice”), specifying in reasonable detail:

(i) the name of the prospective transferee, and any other relevant information about such person useful for identifying such prospective transferee (and if such person is not an individual, identify those person(s) who, together with their associates and affiliates, control such entity);

(ii) the number of Class B Shares to be so transferred to the prospective transferee;

(iii) the price offered for each Class B Share and the aggregate amount for the Class B to be so transferred to the prospective transferee; and

(iv) all other terms and conditions of the proposed transfer of Class B Shares.

The Class A Shareholder shall have the right to exercise the ROFR for a period of twenty (20) business days following receipt by the Class A Shareholder of the ROFR Notice, to purchase, in whole, the selling Class B Shares. The ROFR shall be exercised by the Class A Shareholder by giving the selling Class B Shareholder written notice thereof specifying (i) that it wishes to purchase the selling Class B Shares in their entirety, (ii) the aggregate price to be paid by the Class A Shareholder for the purchase of the Class B Shares and (iii) which notice shall also fix the date (which shall be a business day not less than five (5) and not more than thirty (30) business days after the date on which such notice is given) on which the selling Class B Shares are to be transferred to the Class A Shareholder.

If the Class A Shareholder does not notify the selling Class B Shareholder as set out above (as the case may be) within the aforesaid period, the Class A Shareholder will be deemed to have waived the ROFR entirely with respect of the number of selling Class B Shares for which the ROFR was not exercised.

In case of waiver of the ROFR pursuant to the paragraph above, the selling Class B Shareholder shall be free to transfer the selling Class B Shares, at a price which is not less than the price, and under the such terms and conditions which are no more favourable to such prospective transferee than the terms and conditions as specified in the ROFR Notice, within twenty (20) business days following the expiration of the twenty (20) business day period referred to above to the prospective transferee specified in the ROFR Notice.

**Art. 7. Payments towards Shares.** Payments towards shares that are not fully paid-up upon subscription must be made at the time and at the conditions determined by the Director or, as the case may be, the Board of Directors from time to time in accordance with the Companies Act. Any amount called up on shares will be allocated equally amongst all outstanding shares which are not fully paid-up.

**Art. 8. Capital Increases and Reductions.** The Company's subscribed share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or, as the case may be, the Companies Act, are met.

New shares to be issued and subscribed for in cash will be offered first to the existing shareholders in proportion to their shareholdings. The Director or the Board of Directors, as the case may be, shall determine the period within which this pre-emptive right must be exercised, which may not be less than thirty calendar days.

**Art. 9. Acquisition or redemption of Own Shares.** The Company may acquire or redeem its own shares.

The acquisition, redemption and holding of own shares must be in compliance with the Companies Act.

### Chapter III. Management, Board of directors

**Art. 10. Board of Directors.** If the Company has only one sole shareholder, the latter may appoint one sole director (the "Director") or a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members who do not need to be shareholders. If the Company has several shareholders, it must be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Director or members of the Board of Directors shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office, which shall not exceed six years. The Director or members of the Board of Directors will hold office until his or their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to categorise the appointed Director or members of the Board of Directors as "Class A Directors" and "Class B Directors".

If a legal entity is appointed as a Director or as members of the Board of Directors, it must designate a natural person to exercise its functions and act in its name and on its behalf.

In the event of a vacancy in the Board of Directors or the Director, the remaining director(s) may meet and appoint a director by a simple majority to temporarily fill the vacancy until the holding of the next general meeting of shareholders.

During and after the end of their term of office, the Director or the members of the Board of Directors shall not disclose information about the Company which could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law or the public interest.

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors.** If the Company has only one Director, the Director will exercise the powers granted by the Companies Act to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a director of the Company, to keep minutes of meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet further to a notice sent by the chairman at the time and place as indicated in the notice. A meeting of the Board of Directors must also be called if two directors of the Company so request.

The chairman presides over all meetings of the Board of Directors. In the chairman's absence, the Board of Directors may appoint another director of the Company as pro tempore chairman by a majority vote of those directors present or represented at the meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting of the Board of Directors, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the directors of the Company present or represented at the meeting stating that they have full knowledge of the agenda. A director may also waive notice of a meeting before

or after a meeting. No separate notice is required for meetings held at the time and place specified in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

Board meetings shall be held in Luxembourg or at another location indicated in the notice.

A director of the Company may appoint in writing another director to represent him or her at a meeting of the Board of Directors.

The quorum required for meetings of the Board of Directors shall be the presence or representation of a majority of the directors of the Company in office.

Decisions shall be taken by a majority of votes cast by those the directors of the Company present or represented at the meeting. Each director can cast one vote.

In the event of a tie, the chairman shall cast the deciding vote.

One or more directors of the Company may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical attendance of the meeting of the Board of Directors.

A written decision circulated and transmitted by cable, email, fax or any other similar means of communication, signed by all members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a duly convened meeting of the Board of Directors. Such a decision can be enacted either in a single document or in several separate documents with the same content, each signed by one or more directors which shall all together constitute the written decision of the Board of Directors.

**Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of meetings of the Board of Directors or, as the case may be, written decisions of the sole Director, shall be drawn up and signed by all members of the Board of Directors present at the meeting or, as the case may be, the sole Director. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Director or, as the case may be, the chairman of the Board of Directors or any two members of the Board of Directors.

**Art. 13. General Powers of the Directors.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Companies Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Director or, as the case may be, the members of the Board of Directors, may confer its or their powers to conduct the daily management and affairs of the Company and represent the Company in relation to such daily management and affairs on any member or members of the Board of Directors or any other person, who need not be a director or a shareholder of the Company, acting alone or jointly, at such terms as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

When the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails an obligation for the Board of Directors to report each year to the annual general meeting of shareholders on the salary, fees and other advantages granted to the director or the daily manager to whom the daily management is delegated.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also confer certain powers and/or special duties on any member or members of the Board of Directors or any other person, who need not be a Director or shareholder of the Company, acting alone or jointly, at such terms as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director, or, as the case may be, the Board of Directors may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 15. Representation of the Company.** If the Company has only one Director, the Company will be bound to third parties by the signature of that Director as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Directors and one or more Class B Directors, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director, and by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

**Art. 16. Conflicts of Interest.** No contract or transaction between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated solely due to fact that any one or more of the directors, associates, members, officers or employees of the Company has or have a personal interest in, or is or are a director, associate, member, officer or employee of, that other company or firm. Except as provided otherwise herein, any director or officer of the Company

who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, solely by reason of affiliation with that other company or firm, automatically be prevented from taking part in the deliberations and voting or acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, if a director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded in the ordinary course of business or that fall within the scope of the Company's day-to-day management, which conflicts with the Company's interest therein, the director shall inform the Board of Directors (if any) of such personal interest and shall not take part in the deliberations or vote on the transaction. The transaction and the director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or the next general meeting of shareholders, as the case may be. When the Company has only one Director, any transaction to which the Company is a party, other than those concluded in the ordinary course of business, and in which the Director also has a personal interest that conflicts with the Company's interest, must be approved by the sole shareholder.

**Art. 17. Indemnification.** The Company shall indemnify any Director or member of the Board of Directors and their heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Director or member of the Board of Directors may be made a party by reason of being or having been a director of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the director is not entitled to be indemnified, except for an actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the director of the Company is held liable for gross negligence or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided if the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit a material breach of his or her duties. The foregoing right of indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 18. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of the month of April of each year, at 11 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 19. Other General Meetings of Shareholders.** If the Company has only one shareholder, this shareholder shall exercise the powers granted by law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may call other general meetings. Such a meeting must be called if shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital so request in writing, with an indication of the proposed agenda for the meeting. If a general meeting is not held within one month from the scheduled date, it may be convened by a person appointed by the judge of the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) entrusted with commercial matters and interim relief, at the request of one or more shareholders who meet the abovementioned ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if circumstances of force majeure so require, in the opinion of the Director, as the case may be, the Board of Directors.

**Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Companies Act and these Articles.

**Art. 21. Procedure, Voting and Minutes.** The general meeting of shareholders will meet further to a notice given by the Director or, as the case may be, the Board of Directors or the auditor(s), which meets the requirements of the Companies Act and these Articles. A general meeting of shareholders must be held within one month's time, if shareholders representing one tenth of the capital so request in writing, with an indication of the agenda.

The notice shall specify the date, time, place and agenda of the general meeting of shareholders.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be added to the agenda of any general meeting. Such a request shall be sent to the Company's registered office by registered mail at least five days before the scheduled date of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing (including by fax or email) a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share carries one vote, except as otherwise provided by the Companies Act.

Any shareholder may vote by correspondence. For this purpose, the shareholder must use the forms provided by the Company.

Completed voting forms must be submitted to the Company's registered office either in person, with an acknowledgment of receipt, or by registered mail or courier service.

Any voting form which is not signed by the relevant shareholder or the latter's authorised representative(s), as applicable, and does not contain at least the following information will be deemed null and void:

- the relevant shareholder's name and registered office address and/or place of residence;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the Company and, if applicable, the number of shares held in each class;
- place, date and time of the meeting;
- agenda of the meeting;
- voting instructions for each proposed resolution, i.e. abstention, for or against; and
- name and title of the shareholder's authorised representative, if applicable.

All voting forms must be received by the Company no later than 6:00 p.m. CET on the day immediately preceding the day of the general meeting, provided this is a day on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form received by the Company after this deadline shall not be counted.

The chairperson, or, in the chairperson's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the general meeting of shareholders.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The chair of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chair of the general meeting of shareholders together with the secretary and the returning officer(s) shall form the bureau.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Companies Act or these Articles, resolutions are approved by the general meeting of shareholders by a simple majority of votes cast, regardless of the number of shares present or represented at the meeting.

Resolutions to amend these Articles and resolutions the adoption of which is subject, pursuant to these Articles or, as the case may be, the Companies Act, to the quorum and majority required to amend these Articles, must be approved by at least two thirds of the votes cast at a meeting at which at least half of all issued and outstanding share are present or represented. If this quorum is not met at the first meeting, a second meeting, with the same agenda, may be called at which there shall be no quorum requirement..

**Art. 22. Shareholders Reserved.** Matters Notwithstanding any other provision in these Articles or elsewhere and subject to the Companies Act, the following matters shall only be undertaken by the Company with the prior approval of shareholders representing at least eighty percent (80%) of the share capital of the Company:

- (i) approve the annual accounts of the Company;
- (ii) make any amendment to these Articles;
- (iii) determine how annual profits shall be disposed of net of any reserves required by law, including but not limited to the payment of any dividends or any other distribution of profits;
- (iv) determine how any special reserve account or premium account including for avoidance of doubt Class A Account 115 and Class B Account 115 shall be disposed of for any distribution to the shareholders;
- (v) decide to dissolve, liquidate, wind up the Company or similar transaction;
- (vi) issue or allot any share capital of the Company or create any option or right to subscribe or acquire, or convert any security into, any share capital of the Company;
- (vii) create one of several new Compartment(s) (as defined in article 28 of these Articles);
- (viii) incur any indebtedness or any other financial obligations (including indebtedness or financial obligations to its shareholders), save as expressly contemplated by the notes subscription agreement to be entered into from time to time by the Company as issuer and Prime Credit 3 S.A.;
- (ix) enter into any transaction or series of transactions in order to sell, assign, novate or otherwise dispose of any portfolio or part of a portfolio of nonperforming, unsecured consumer and small and medium enterprise receivables together with any other rights attaching or relating to such receivables held by the Company (a "Portfolio");
- (x) make any payment moneys received by or in connection with a Portfolio other than into a bank account of the Company held in a bank located in Portugal (the "Collection Account") or Luxembourg (the "Issuer Account") and make

payment of all money standing to the credit of such account at all times, in accordance with the terms and conditions of any agreement in relation to the issue of notes by the Company entered into from time to time between the Company and the subscriber to such notes, and to its shareholders thereafter;

(xi) create any security or encumbrance on or in respect nor allow any security or encumbrance to subsist on any of its assets except as specifically set out in the following list:

(a) a Luxembourg law share pledge in respect of ServDebt International Limited's interest in the shares of the Company granted by ServDebt International Limited in favour of Prime Credit 3 S.A.;

(b) a Luxembourg law bank account pledge granted by the Company in favour of Prime Credit 3 S.A. in respect of the account of the Company into which Prime Credit 3 S.A. makes payment and all monies transferred from the Collection Account are paid;

(c) a bank account agreement governed by Portuguese or Luxembourg law which is to be entered into between the Company and ServDebt, Capital Asset Management, S.A in relation to the Collection Account;

(xii) terminate or alter any bank account agreement governed by Portuguese or Luxembourg law entered into from time to time by the Company.

## Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 23. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 24. Approval of the Annual Accounts and Audit.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director or, as the case may be, the Board of Directors, shall draw up the Company's annual accounts in accordance with the Companies Act and submit them to an independent auditor for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval, provided the quorum and majority set out in these Articles or, as the case may be, the Companies Act, are met. The financial statements of the Company shall be expressed in euro.

The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the Directors or Board of Directors, as the case may be, that shall be remunerated by the Company. The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Act and the Securitisation Act.

Each shareholder or his/her/its representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office as provided by the Companies Act.

**Art. 25. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Companies Act. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, upon recommendation by the Board of Directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of provided the quorum and majority set out in these Articles or, as the case may be, the Companies Act, are met. It may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy of the Company. In case the sole shareholder or the general meeting of shareholders, upon recommendation by the Board of Directors, decides to proceed with the payment of a dividend, each holder of shares shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the number of shares that the relevant shareholder holds in the Company. It being understood, however, that the Class A Account 115 shall be repaid to the Class A Shareholder exclusively and the Class B Account 115 shall be repaid to the Class B Shareholder exclusively.

**Art. 26. Interim Dividends.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the Companies Act.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority requirements prescribed for the amendment of the Articles.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation. Unless otherwise decided by the sole shareholder or general meeting of shareholders of the Company, the liquidator(s) shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company will be realised and the proceeds distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings. It being understood, however, that the Class A Account 115 shall be repaid to the Class A Shareholder exclusively and the Class B Account 115 shall be repaid to the Class B Shareholder exclusively.

As long as one compartment is outstanding, the Company cannot be liquidated.

## Chapter VII. Compartments

**Art. 28. Creation of Compartments.** Provided the quorum and majority set out in these Articles or, as the case may be, the Companies Act, are met, the director or, as the case may be, the Board of Directors, may establish one or more compartments (the "Compartment(s)" or a "Compartment") which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the issued securities relating to such Compartments or other distinguishing characteristics.

The terms and conditions of the securities issued in respect of, and the specific objects of each Compartment shall be determined by the Director or the Board of Directors, as the case may be, or by the general meeting of shareholders. Each holder of securities issued with respect to a specific Compartment shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms applicable to these securities (and the Articles) by subscribing to these securities.

Each Compartment shall correspond to a distinct and segregated part of the Company's assets and liabilities, and (i) the rights of investor(s) in a Compartment are limited to the assets of such Compartment and (ii) the assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of the creditors or investor(s) whose claims have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of this compartment. In the relationship between the investors in a Compartment, each Compartment is deemed to be a separate entity.

**Art. 29. Segregation of Compartments.** Each Compartment shall correspond to a distinct and segregated part of the Company's assets and liabilities, and (i) the rights of investor(s) in a Compartment are limited to the assets of such Compartment and (ii) the assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of the creditors or investor(s) whose claims have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of this Compartment. In the relationship between the investors in a Compartment, each Compartment is deemed to be a separate entity.

Subject to any particular right or limitation for the time being attached to any securities issued by the Compartment, as may be specified in the conditions of the issuance, if a Compartment is liquidated, its assets shall be applied in accordance to the priority of payment arrangements as determined by the conditions of such issuance, as the case may be, applicable to such securities.

If the realised net assets of any Compartment are insufficient to pay any amounts otherwise payable on the relevant securities issued by the Compartment in full, the relevant holders of securities shall have no claim against the Company for or in respect of any shortfall and shall have no claim against any other Compartment or any other assets of the Company.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall, unless otherwise determined by the Director or the Board of Directors, as the case may be, be general liabilities of the Company and shall, unless the conditions of the issuance provide otherwise, not be payable out of the assets of any Compartment.

However, if any liability which is not a liability related to a specific type of securities and which does not relate to any Compartment in respect of any type of securities that is issued is not otherwise funded, it will be apportioned between all of the securities pro rata to the amounts owing on such securities. The apportionment of such liability might reduce the return that would otherwise have been payable on such securities.

**Art. 30. Accounting Records of Compartments.** The Director, or as the case may be, the Board of Directors shall establish and maintain separate accounting records for each of the Compartments of the Company for the purposes of ascertaining the rights of the investors of each Compartment and such accounting records shall be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

In case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to the aggregate value of the securities issued with respect to such Compartments or in such other manner as properly determined by the Director, or as the case may be, the Board of Directors acting in good faith, provided that such liabilities shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole.

Aggregated accounts of the Company, including all Compartments, shall be expressed in euro (EUR). The reference currencies of the Compartments may be in different denominations.

Profits accrued by the Company in respect of a Compartment shall result in an immediate and irrevocable commitment and booked accordingly, regardless of the actual date of payment of dividends or redemption amounts to such holders out of these profits or the accounting of such profits into a reserve account.

**Art. 31. Liquidation of Compartments.** Unless otherwise determined in the terms of the securities relating to a Compartment, the Director, or as the case may be, the Board of Directors may at any time liquidate any single Compartment. The liquidation of a Compartment will not affect the status of any other Compartment nor of the Company in general.

## Chapter VIII. Limited recourse and non petition

**Art. 32. Limited Recourse.** Claims against the Company of holders of debt securities issued by the Company or any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company. Claims of holders of debt securities issued by the Company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

**Art. 33. Non Petition.** No holder of any debt securities issued by the Company or any other creditor of the Company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

### Chapter IX. Applicable law

**Art. 34. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act as well as the Securitisation Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed and fully paid in cash the number of shares as mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares in registered form	Subscribed capital
Servdebt International Limited, mentioned above as Class A Shareholder . . . . .	30,000 Class A Shares	EUR 30,000.-
Prime Credit 3 S.A., mentioned above as Class B Shareholder . . . . .	10,000 Class B Shares	EUR 10,000.-
Total: . . . . .	40,000 Shares	EUR 40,000.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary by a banking certificate.

#### *Statement*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law on Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2015.

The first annual general meeting will be held in 2016.

#### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned shareholders representing the entire subscribed capital, unanimously passed the following resolutions immediately following incorporation of the Company:

1. Resolved to set at three (3) the number of directors of the Company and further resolved to appoint the following persons as directors as of the date hereof for a period of six (6) years:

- M. Joost Anton Mees, born in Delft, the Netherlands, on September 27, 1978, with professional address at 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- M. Robert van't Hoef, born in Schiedam, the Netherlands, on January 13, 1958, with professional address at 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L 1330 Luxembourg;

- M. Bruno Carneiro, born in Castelo Branco, Portugal, on 30 December 1975, with professional address at Torre Colombo Ocidente, Rua Galileu Galilei, N°2 - 11° B, 1500-392 Lisboa, Portugal.

2. Resolved that the registered office shall be at 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux-mille quinze, le neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. Servdebt International Limited, une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Malte, ayant son siège social à FJVA Business Centre, Industry Street, Qormi, QRM 3000, Malte, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés Maltais sous le numéro C 69203;

et

2. Prime Credit 3 S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165786,

représentées par Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations qui, après avoir été paraphées et signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Les comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de documenter comme les statuts suivants d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer comme suit:

## **Partie I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet et durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme et Dénomination Sociale.** Il est formé par les souscripteurs et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des actions émises ci-après, une société Luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme (la "Société") et ayant le statut d'une société de titrisation, régie par la loi du 22 Mars 2004 relative à la titrisation et le règlement d'application tel que modifié de temps à autre (la "Loi de Titrisation"), les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi des Sociétés"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société se constitue sous la dénomination sociale "SD Debt Portfolios S.A." (la "Société").

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. L'Administrateur de la société (défini comme ci-dessous) ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration (définis comme ci-dessous) peut décider de transférer le siège social à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg Ville. Il peut être transféré dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, agissant conformément aux conditions prévues pour la modification des Statuts.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration.

Au cas où l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet Social.** L'objet social de la Société est d'entrer dans, effectuer et servir d'entreprise à des transactions de titrisation tel que permises par la Loi de Titrisation. A cet effet, la Société peut, entre autre, acquérir ou assumer, directement ou à travers d'une autre entité ou entreprise, l'existence de risques futurs relative à la détention ou la propriété de revendications, de créances et/ou d'autres biens ou actifs, soit mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou de risques relatifs à des dettes ou des engagements de tiers ou qui sont intrinsèques à toutes ou une partie des activités accomplies par des tiers, en émettant des titres dont la valeur est liée à ces risques.

La Société peut assumer ou acquérir ces risques en acquérant, par tous les moyens, les revendications, les créances et/ou tout autre actif, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'engageant par tout autre moyen.

La Société peut, à des fins de titrisation, procéder à (i) l'acquisition, la participation et la vente, sous toute forme, soit directement soit indirectement, de participations, droits et intérêts dans, et obligations de, sociétés Luxembourgeoises et étrangères, partenariats, des partenariats limités, des fiduciaires, des fonds ou autres entités (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou par tout autre moyen de titres, obligations, obligations non garanties, de prêts et autres titres ou instruments financiers de toute nature et des contrats à ce sujet ou y relatifs, et (iii) l'acquisition de propriété, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille (y inclus, entre autres, les actifs repris dans (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous toute forme permise par la Loi de Titrisation. La Société peut émettre des prêts, des obligations, des warrants, des certificats relatifs à toutes sortes de dettes, des instruments et des titres dans le cadre ou en dehors d'un cadre de programme d'émission. La Société peut, pour des fins de titrisation et dans les limites permises par la Loi de Titrisation, créer des prêteurs et prêter des fonds y inclus les revenus d'emprunts et/ou des émissions de titres à ses filiales, sociétés liées ou toutes autres sociétés ou tiers.

Suivant et dans les limites permises par la Loi de Titrisation, la Société peut également donner des garanties et accorder des sûretés sur ses actifs afin de garantir ses engagements relatifs à la titrisation de ces actifs au profit des investisseurs (y inclus leur fiduciaire ou représentant, le cas échéant) et/ou d'une entité émettrice participant à une transaction de

titrisation de la Société. La Société ne peut pas gager, transférer, grever ou créer une sûreté par un autre moyen sur certains ou afin de rendre la gestion plus efficace.

La Société peut conclure, exécuter et accomplir toutes sortes de swaps, futures, dérivés, options, rachats, emprunts de titres, et des transactions similaires à des fins de titrisation.

La Société peut (mais n'est pas obligée de) de manière générale utiliser toutes techniques et instruments relatives à des investissements afin de promouvoir l'exposition de ces investissements ou afin de rendre la gestion plus efficace.

La Société peut, conformément à l'Article 61 de la Loi de Titrisation, vendre tout ou une partie des actifs, conformément aux conditions définies par l'Administrateur ou le Conseil d'Administration.

La description ci-dessus doit être comprise dans le sens le plus large possible et l'énumération n'est aucunement limitée. L'objet social inclura toute transaction ou convention conclue avec la Société, à condition qu'il n'existe pas d'inconsistance avec les objets énumérés.

La Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne pourra pas être dissoute pour raison de mort, suspension des droits civils, incapacité, insolvabilité, faillite ou autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## Partie II. Capital social et actions

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-) divisé en trente mille (30.000) actions de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Classe A") et dix mille actions de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Classe B" et ensemble les "Actions" et chacune une "Action") et entièrement payées et libérées.

Les détenteurs d'Actions de Classe A et d'Actions de Classe B sont dénommés respectivement "Actionnaire de Classe A" et "Actionnaire de Classe B" et ensemble les "Actionnaires".

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur des actions en plus et au-dessus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé par la Société pour racheter ses actions, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve statutaire.

En plus du capital social et du compte de prime d'émission, un compte de réserve spécial peut être établi, auquel les actionnaires de la Société peuvent transférer des fonds non rémunérés par l'émission de nouvelles actions. Conformément à la loi applicable, les actionnaires de la Société peuvent affecter au compte de réserve spécial des contributions au capital correspondant aux actions. Toute contribution au capital doit être remboursée, distribuée, convertie ou dans le cas échéant payée ou attribuée seulement au(x) actionnaire(s) conformément aux droits attachés aux actions en question et à la loi applicable.

La Société a créé un compte de réserve spécial lié aux Actions de Classe A de la Société connu comme le compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" selon le plan comptable luxembourgeois (le "Compte 115 A"). Le Compte 115 A restera distribuable à tout moment sur décision des actionnaires de la Société à condition que la Société ait suffisamment de fonds disponibles pour la distribution. Toute distribution fait en relation avec le Compte 115 A sera distribué seulement à l'Actionnaire A.

La Société a créé un compte de réserve spécial lié aux Actions de Classe B de la Société connu comme le compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" selon le plan comptable luxembourgeois (le "Compte 115 B"). Le Compte 115 B restera distribuable à tout moment sur décision des actionnaires de la Société à condition que la Société ait suffisamment de fonds disponibles pour la distribution. Toute distribution fait en relation

**Art. 6. Actions.** Chaque action sera et restera sous forme nominale.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société, où il sera fait disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi des Sociétés.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par voie de lettre recommandée. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives sera déterminée de leur enregistrement dans le registre des actionnaires.

Les cessions d'actions se réaliseront par leur enregistrement dans le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société.

Des actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre de délivrer des certificats détaillant leur participation qui doit être signé par l'Administrateur unique ou, au cas d'administration de la Société par un Conseil d'Administration, par deux administrateurs.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Le(s) Actionnaire(s) de Classe A aura(ont) un droit de premier refus (le "DPR") par rapport à tout transfert de tout ou partie des Actions de Classe B par l(es) Actionnaire(s) de Classe B aux conditions suivantes:

Dans le cas où un Actionnaire de Classe B décide de transférer ses Actions de Classe B à un actionnaire (autre que l'Actionnaire de Classe A le cas échéant) ou à un tiers, l'Actionnaire de Classe B devra notifier l'Actionnaire de Classe A de cette intention de transférer des Actions de Classe B par un préavis écrit (la "Notice DPR"), qui devra spécifier de façon détaillée:

(i) le nom du cessionnaire potentiel, et tout autre information pertinente à propos de cette personne afin de l'identifier (et si cette personne n'est pas une personne physique, identifier la/les personne(s) qui, ensemble avec leurs filiales et associés, contrôlent cette entité);

(ii) le nombre d'Actions de Classe B à transférer au cessionnaire potentiel;

(iii) le prix offert pour chaque Action de Classe B et le montant total pour les Actions de Classe B à transférer au cessionnaire potentiel;

(iv) tous les autres termes et conditions du transfert proposé des Actions de Classe B.

L'Actionnaire de Classe A aura le droit d'exercer son DPR durant une période de vingt (20) jours ouvrables suivant réception par l'Actionnaire de Classe A de la Notice DPR, d'acheter l'entièreté des Actions de Classe B vendues. Le DPR devra être exercé par l'Actionnaire de Classe A par la remise à l'Actionnaire de Classe B d'une notice écrite spécifiant (i) qu'il souhaite acheter l'entièreté des Actions de Classe B vendues, (ii) le montant total à payer par l'Actionnaire de Classe A pour l'achat des Actions de Classe B et (iii) la date (qui sera un jour ouvrable pas moins de cinq (5) et pas plus de trente (30) jours après la date à laquelle la notice sera donnée) à laquelle les Actions de Classe B seront transférées à l'Actionnaire de Classe A.

Si l'Actionnaire de Classe A n'informe pas l'Actionnaire de Classe B vendeur tel que déterminé ci-dessus (le cas échéant) dans la période prévue, l'Actionnaire de Classe A sera présumé avoir totalement renoncé à son DPR en relation avec les Actions de Classe B vendue pour lesquelles le DPR n'a pas été exercé.

En cas de renonciation au droit DPR conformément au paragraphe ci-dessus, l'Actionnaire de Classe B vendeur sera libre de transférer ses Actions de Classe B, pour un prix qui ne pourra être inférieur au prix proposé dans la Notice DPR, et sous les mêmes conditions qui ne seront pas plus favorables que les termes et conditions proposés dans la Notice DPR, dans les vingt (20) jours ouvrables suivant l'expiration de la période de vingt (20) jours ouvrables mentionnée dans la Notice DPR.

**Art. 7. Paiement des actions.** Les paiements sur les actions non entièrement libérées à la date de la souscription devront être effectués au moment et selon les conditions qui seront fixées périodiquement par l'Administrateur ou, le cas échéant par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi des Sociétés. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

**Art. 8. Augmentations et réductions de capital.** Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi des Sociétés pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

**Art. 9. Acquisition et Rachat d'Actions Propres.** La Société peut acquérir ou racheter ses propres actions.

L'acquisition, le rachat et la détention de ses propres actions se fera en conformité à et dans les limites définies par la Loi des Sociétés.

### Partie III. Administrateurs, Conseil d'administration

**Art. 10. Conseil d'Administration.** Dans le cas où la Société est composée d'un actionnaire, celui-ci pourra nommer un seul administrateur (l'"Administrateur") ou un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé d'au moins trois membres qui ne devront pas être des actionnaires. Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres qui ne devront pas être des actionnaires.

L'/Les Administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excédera pas six ans. L'/Les Administrateur(s) restera/seront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de classe A (les "Administrateurs de Classe A") et des administrateurs de classe B (les "Administrateurs de Classe B").

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire à la majorité simple un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'/Le(s) Administrateur(s) ne révélera/révéleront pas, y compris après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.** Si la Société est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exercera le pouvoir qui est octroyé par la Loi des Sociétés au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président aux lieux et heures mentionnés dans la notice. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs présents ou dûment représentés à la réunion déclarant qu'ils ont une connaissance totale de l'ordre du jour. Un administrateur peut également renoncer à cette convocation à une réunion avant ou après la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion du Conseil d'Administration.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs qui constitueront ensemble la décision écrite du Conseil d'Administration.

**Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites de l'Administrateur unique, doivent être établis par écrit et signés par tous les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à la réunion ou, le cas échéant, par l'Administrateur unique de la Société. Toutes les procurations y seront annexées.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par deux Administrateurs.

**Art. 13. Pouvoirs généraux des Administrateurs.** L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi des Sociétés ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de Pouvoirs.** L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être un Administrateur ou un Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

Lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué à qui la gestion journalière a été déléguée.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 15. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, si un ou plusieurs Administrateurs de Classe A et un ou plusieurs Administrateurs de Classe B sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, la Société ne sera engagée auprès des tiers que sur signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B, ainsi que par la signature conjointe ou individuel de toute personne à qui le Conseil d'Administration ait accordé un tel pouvoir, et dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, actionnaires, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera en toute relation d'affaire, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans le cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lorsque la Société est composée d'un seul Administrateur, toute transaction à laquelle la Société devient partie, conclue dans des conditions normales et dans laquelle l'Administrateur unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'actionnaire unique.

**Art. 17. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une grosse négligence ou d'une faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

#### Partie IV. Assemblées des actionnaires

**Art. 18. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier jour du mois d'avril de chaque année à 11.00.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19. Autres Assemblées Générales des Actionnaires.** Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire doivent être enregistrées dans un procès-verbal ou par écrit.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi des Sociétés et les présents Statuts.

**Art. 21. Procédure, Vote et Procès-verbaux.** Les assemblées générales des actionnaires se réuniront sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi des Sociétés et les présents Statuts. Une assemblée générale des actionnaires doit être tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

La convocation envoyée aux actionnaires spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Un vote est attaché à chaque action, sauf autrement prévu par la Loi des Sociétés.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fourni par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s), le cas échéant, et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;
- Le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;
- Le vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée; et
- Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg.

Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre d'actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, doit être dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi des Sociétés ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi des Sociétés aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la Loi des Sociétés ou par les présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents articles ou, le cas échéant, par la Loi des Sociétés aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis.

**Art. 22. Dispositions spéciales aux Actionnaires.** Nonobstant toute autre article de la Loi des Sociétés, les dispositions énoncées ci-après ne doivent être adoptées par la Société qu'avec le consentement des actionnaires représentant au moins quatre-vingt (80%) du capital social de la Société:

- (i) approuver les comptes annuels de la Société;
- (ii) amender les présents Statuts;
- (iii) déterminer l'affectation des bénéfices annuels aux réserves légales, incluant sans limitation le paiement de dividendes ou toute autre distribution de profit;
- (iv) déterminer l'affectation des bénéfices annuels aux réserves légales, incluant sans limitation le paiement de dividendes ou toute autre distribution de profit;
- (v) décider de dissoudre, liquider la Société ou toute autre opération similaire;
- (vi) émettre ou affecter du capital social de la Société ou créer une option ou un droit de souscrire ou d'acquérir, ou convertir tout titre au capital social de la Société;
- (vii) créer un ou plusieurs nouveaux Compartiment(s) (tel que défini dans l'article 28 de ces Statuts);
- (viii) engager des dettes ou toutes autres obligations financières (incluant des dettes ou obligations financières envers ses actionnaires), conformément à ce qui est expressément prévu par le contrat de souscription d'obligations conclu entre la Société en tant qu'émetteur et Prime Credit 3 S.A.;
- (ix) conclure toute transaction ou série de transactions afin de vendre, céder, nover ou disposer de portefeuilles ou d'une partie d'un portefeuille de créances non productives et non garanties de consommateurs et d'entreprises de petite et moyenne taille, ensemble avec tous autres droits attachés ou en relation avec ces créances détenues par la Société (le "Portefeuille");
- (x) procéder à tout paiement de fonds reçus du ou en relation avec un Portefeuille dans un compte bancaire autre qu'un compte détenu par la Société au Portugal (le "Compte de Recouvrement") ou au Luxembourg (le "Compte Emetteur") et procéder au paiement de tous les fonds restants à l'actif du compte en question, conformément aux termes et conditions de tout contrat concernant l'émission d'obligations par la Société conclu entre la Société et le souscripteur des obligations, et ensuite aux actionnaires;
- (xi) accorder toute sûreté ou créer toute charge, ou approuver le maintien de toute sûreté ou charge sur tous les biens de la Société à l'exception des dispositions énoncées ci-après:
  - (a) un gage sur actions régi par les lois du Luxembourg concernant les actions détenues par ServDebt International Limited dans la Société accordé par ServDebt International Limited en faveur de Prime Credit 3 S.A.;
  - (b) un gage sur compte bancaire régi par les lois du Luxembourg accordé par la Société en faveur de Prime Credit 3 S.A. sur le compte de la Société envers lequel Prime Credit 3 S.A. procède à des paiements et envers lequel tous les fonds du Compte de Recouvrement sont payés,
  - (c) une convention de compte régi par les lois du Portugal ou du Luxembourg conclue entre la Société et ServDebt Capital Asset Management S.A. concernant le Compte de Recouvrement;
- (xii) résilier ou modifier toute convention de compte régie par les lois du Portugal ou du Luxembourg conclue par la Société.

## Partie V. Année sociale et affectation des bénéfices

**Art. 23. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 24. Approbation des Comptes.** Annuels A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi des Sociétés et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation, à condition que le quorum et la majorité prévus par les Statuts, ou le cas échéant par la Loi des Sociétés, soient respectés. Les états financiers de la Société doivent être exprimés en euro.

Les données comptables concernant les comptes annuels de la Société sont auditées par un réviseur d'entreprises agréé indépendant, nommé par les Administrateurs uniques ou les Conseil d'Administration, le cas échéant, et rémunérés par la Société. Le réviseur d'entreprises agréé agit conformément aux obligations de la Loi des Sociétés et la Loi de Titrisation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi de Titrisation.

**Art. 25. Affectation des Bénéfices.** Cinq pour cent (5 %) sur des bénéfices nets annuels de la Société seront prélevés au réserve légale prévu par la Loi des Sociétés lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, après recommandation du Conseil d'Administration, décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets, à condition que le quorum et la majorité prévus par les Statuts, ou le cas échéant par la Loi des Sociétés, soient respectés. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes, en fonction de ce qui correspond au mieux, dans sa seule discrétion, à l'objet de la Société et à sa politique. Dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires, après recommandation du Conseil d'Administration, décide de procéder au paiement d'un dividende, chaque détenteur d'actions a le droit à une part du bénéfice total distribué en proportion du nombre d'actions que le détenteur en question possède dans la Société. Etant entendu que le Compte 115 A ne pourra être repayé qu'à l'Actionnaire de Classe A et le Compte 115 B qu'à l'Actionnaire de Classe B.

**Art. 26. Dividendes Intérimaires.** L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi des Sociétés.

## Partie VI. Dissolution, Liquidation de la société

**Art. 27. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute suite à une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi des Sociétés.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne morale ou entité légale), nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent. Sauf décision contraire de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, le liquidateur aura tout pouvoir pour réaliser l'actif de la Société et payer ses dettes.

Aussi longtemps qu'un compartiment continue à exister, la Société ne peut être liquidée. Etant entendu que le Compte 115 A ne pourra être repayé qu'à l'Actionnaire de Classe A et le Compte 115 B qu'à l'Actionnaire de Classe B.

## Partie VII. Compartiments

**Art. 28. Création de Compartiment.** A condition que le quorum et la majorité prévus par les Statuts, ou le cas échéant par la Loi des Sociétés, soient respectés, l'actionnaire unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires pourra établir un ou plusieurs compartiments pouvant se distinguer par la nature des risques ou des actifs acquis, par les conditions particulières des émissions de titres se rapportant auxdits compartiments ou par d'autres caractéristiques distinctives.

Les termes et conditions des valeurs mobilières émises ainsi que les objets spécifiques de chaque compartiment seront déterminés par l'Administrateur ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, ou par l'assemblée générale des actionnaires. Chaque détenteur des titres se rapportant à un compartiment déterminé sera considéré comme adhérent pleinement et comme étant lié par les termes applicables à ces titres (ainsi que par les Statuts), en souscrivant à ces titres.

Chaque compartiment correspondra à une partie distincte et séparée des actifs et des dettes de la Société, et (i) les droits des investisseurs d'un Compartiment se limiteront aux actifs dudit compartiment et (ii) les actifs d'un compartiment seront exclusivement affectés au désintéressement des droits des créanciers ou des investisseurs dont les prétentions

seront nées lors de la constitution, de l'exploitation ou de la liquidation de ce compartiment. Dans les rapports entre les différents investisseurs, chaque compartiment est considéré comme une entité distincte.

**Art. 29. Séparation des Compartiments.** Chaque compartiment doit correspondre à une partie distincte et séparée des actifs et passifs de la Société, et (i) les droits des investisseur(s) dans un Compartiment sont limités aux actifs du Compartiment en question et (ii) les actifs d'un Compartiment sont exclusivement disponibles pour satisfaire les droits des créanciers ou investisseur(s) dont les créances sont nées à la constitution, pendant le fonctionnement ou à la liquidation du Compartiment. Concernant les relations entre les investisseurs au sein d'un Compartiment, chaque Compartiment est considéré comme une entité à part entière.

Sujet à un droit particulier ou à une limitation dans le temps étant attaché à tout titre émis par le Compartiment, conformément aux conditions de l'émission, si un Compartiment est liquidé, ses actifs doivent être attribués en fonction de la priorité des paiements, comme déterminée par les conditions de l'émission, le cas échéant, applicable aux titres en question.

Dans le cas où les actifs nets d'un Compartiment sont insuffisants pour payer les montants normalement payés pour les titres en question émis par le Compartiment en entier, les détenteurs des titres concernés n'ont aucune action envers la Société concernant tout déficit et n'ont aucune action envers tout autre Compartiment ou tout autre actif de la Société.

Les honoraires, frais, dépenses et toutes autres charges contractés pour le compte de la Société dans son intégralité doivent constituer, sauf si le Conseil d'Administration en décide autrement, le cas échéant, un passif général de la Société et ne doivent pas, à moins que les conditions de l'émission prévoient autrement, être payés par l'intermédiaire des actifs de tout Compartiment.

Cependant, dans le cas où un passif n'est pas associé à une catégorie spécifique de titres et n'est pas relié à un Compartiment en relation à toute catégorie de titres qui est émise et non payée, il sera réparti parmi tous les titres au prorata des montants dus pour les titres en question. La répartition d'un passif peut réduire le retour qui aurait été normalement payé pour les titres.

**Art. 30. Registres Comptables des Compartiments.** L'administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration doit établir et maintenir des registres comptables distincts pour chacun des Compartiments de la Société dans le but de s'assurer des droits des investisseurs de chaque Compartiment et ces registres comptables doivent être des preuves conclusives de tels droits en l'absence d'erreur manifeste.

Dans le cas où tout actif ou passif de la Société est considéré comme n'étant pas attribuable à un Compartiment spécifique, cet actif ou passif doit être affecté à tous les Compartiments au prorata de la valeur totale des titres émis correspondants aux Compartiments en question ou de toute autre manière déterminée par l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration agissant en bonne foi, à condition que ces passifs soient, à moins autrement décidé avec les créanciers, obligatoires envers la Société dans son intégralité.

Les comptes regroupés de la Société, incluant tous les Compartiments, doivent être exprimés en euros (EUR). Les devises de référence des Compartiments peuvent être exprimées avec des dénominations différentes.

Les bénéfices réalisés par la Société en relation avec un Compartiment doivent être immédiatement et irrévocablement retenus et enregistrés, indépendamment de la date de paiement des dividendes ou des montants remboursés aux détenteurs en question du montant de ces bénéfices ou de l'affectation de ces bénéfices dans un compte de réserve.

**Art. 31. Liquidation de Compartiments.** Sauf dispositions prévues dans les termes et conditions des titres correspondant à un Compartiment, l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration peut à tout moment liquider tout Compartiment. La liquidation d'un Compartiment n'affectera pas le statut de tout autre Compartiment ni de la Société dans son intégralité.

## Partie VIII. Action récursoire limitée et prohibition d'assigner

**Art. 32. Recours Limités.** Les revendications de détenteurs de titres de dettes émises par la Société ou tout autre créancier de la Société sont limités dans leur recours aux actifs de la Société. Les revendications des détenteurs de titres de dettes émises par la Société en relation avec un compartiment spécifique ou chaque autre créancier ayant une revendication qui est née d'un tel compartiment, sont limitées aux actifs de ce compartiment uniquement.

**Art. 33. Non Pétition.** Aucun détenteur de titres de dettes émises par la Société et aucun autre créancier de la Société (y inclus ceux dont la revendication a trait à un compartiment particulier) peut saisir les actifs de la Société, former en recours contre ou approuver toute forme de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de grâce de paiement, de concordat, de moratoire ou de procédures similaires, à moins que ceci soit requis par la loi.

## Partie IX. Loi applicable

**Art. 34. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi des Sociétés et Loi de Titrisation.

### *Souscription et paiement*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit et ont intégralement libéré en espèces le nombre d'actions mentionnées ci-après:

Actionnaires	Nombre d'actions sous forme nominale	Capital souscrit
Servdebt International Limited, mentionnée ci-dessus comme Actionnaire de Classe A . . . . .	30.000 Actions de Classe A	EUR 30.000.-
Prime Credit 3 S.A., mentionnée ci-dessus comme Actionnaire de Classe B . . . . .	10.000 Actions de Classe B	EUR 10.000.-
Total: . . . . .	40.000	EUR 40.000.-

La preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date d'aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les parties mentionnées ci-dessus, représentant tout le capital souscrit de la Société, ont tout de suite tenu une première assemblée générale extraordinaire des actionnaires immédiatement après la constitution de la société, et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre d'Administrateurs à trois (3) et nomination des Administrateurs suivants pour une période de 6 ans:

#### *Administrateurs:*

- Mr Joost Anton Mees, né à Delft, les Pays-Bas, le 27 septembre 1978, ayant son adresse professionnelle à 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- Mr Robert van't Hoeft, né à Schiedam, les Pays-Bas, le 13 janvier 1958, ayant son adresse professionnelle à 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg; et

- Mr Bruno Carneiro, né à Castelo Branco Portugal, le 30 décembre 1975, ayant son adresse professionnelle à Torre Colombo Ocidente, Rua Galileu Galilei, n° 2 - 11° B, 1500-392 Lisbonne, Portugal.

2) Fixation du siège social de la Société à 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, Me DELVAUX agissant en remplacement de Me GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7591. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015043193/1085.

(150048949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

#### **Tanocerian Maritime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.865.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh of March.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the company TANOCERIAN MARITIME S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 182.865 (NIN 2013 2226 475), "the Company"

incorporated originally under the laws of the Republic of Panama, pursuant to a deed of the Notary Ricardo Vallarino Chiari on the 20<sup>th</sup> of December 1963, and which registered office has been transferred to the Grand Duchy of Luxembourg by deed of the undersigned notary on the 16<sup>th</sup> of December 2013, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 327 of February 5, 2014,

having a corporate capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000.-), represented by one hundred (100) shares with a nominal value of three hundred ten Euro (EUR 310.-) each.

The meeting is chaired by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, who appointed herself as scrutineer and the meeting elected as secretary Claudine Schoellen, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1.- Reclassification of the one hundred (100) existing shares of the Company with a nominal value of three hundred ten Euro (EUR 310.-) each, into ten (10) class A Shares, ten (10) Class B Shares, ten (10) Class C Shares, ten (10) Class D Shares, ten (10) Class E Shares, ten (10) Class F Shares, ten (10) Class G Shares, ten (10) Class H Shares, ten (10) Class I Shares, ten (10) Class J Shares.

2.- Amendment of article 6 of the articles of association

3.- Amendment of article 8 of the articles of association

4.- Amendment of article 23 of the articles of association

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting, the meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed by the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The meeting decides to reclassify the one hundred (100) existing shares of the Company, with a nominal value of three hundred ten Euro (EUR 310.-) each, into:

- ten (10) class A Shares,
- ten (10) Class B Shares,
- ten (10) Class C Shares,
- ten (10) Class D Shares,
- ten (10) Class E Shares,
- ten (10) Class F Shares,
- ten (10) Class G Shares,
- ten (10) Class H Shares,
- ten (10) Class I Shares,
- ten (10) Class J Shares,

all having a nominal value of three hundred ten (EUR 310.-).

*Second resolution*

The meeting decides to amend article 6 of the article of association to give it the following reading:

**" Art. 6. Corporate capital.**

6.1. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000.-), represented by one hundred (100) shares with a nominal value of three hundred ten Euro (EUR 310.-) each, divided into:

- ten (10) class A Shares,
- ten (10) Class B Shares,
- ten (10) Class C Shares,
- ten (10) Class D Shares,
- ten (10) Class E Shares,
- ten (10) Class F Shares,

- ten (10) Class G Shares,
- ten (10) Class H Shares,
- ten (10) Class I Shares,
- ten (10) Class J Shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The redemption of a class of shares shall be possible upon unanimous resolution of the annual general shareholders' meeting, provided that only one class of shares may be redeemed by the general meeting during a specific financial or calendar year. As a consequence of such redemption of a specific share class Article 6 shall be amended accordingly.

The General Meeting stipulates the terms and conditions of the redemption in accordance with the provisions of the law.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

*"Third resolution*

The meeting decides to amend article 8 of the articles of association to give it the following reading:

**Art. 8. Shares, transfer and repurchase of Shares.**

8.1. Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles.

8.2. The Shares are indivisible toward the Corporation. Therefore, coowners of Shares must be represented toward the Corporation by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The Shares can be transferred only upon a unanimous consent of the Shareholders to current Shareholders and third parties. If the consent is not granted, then the Corporation shall repurchase the Shares, in compliance with the Law. The transfer of Shares must be evidenced accordingly in the Shareholders register of the Corporation.

Each share entitles its holder to rights equal to those of the other holders of the same class of Shares in the profits and assets of the Corporation, and to one vote at the general meetings of Shareholders.

8.3. The Corporation may proceed to the repurchase of its own Shares in accordance with the Law.

8.4.

8.4.1. The corporate capital of the Corporation may be reduced through the repurchase and cancellation of Shares provided that this cancellation concerns the entirety of Shares in issue in one or several classes of shares. Such repurchases and cancellations of classes of Shares shall be made in reverse alphabetic order (starting with the Class J Shares).

In the event of a reduction of corporate capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Corporation an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them which is repurchased and cancelled.

8.4.2. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares which is repurchased and cancelled.

8.4.3. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the Available Amount of the relevant class of Shares at the time of the cancellation of the relevant class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

8.4.4. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Corporation.

For the purposes of this Article 8, the following words shall have the following definitions:

"Available Amount" means (without double counting) the total amount of net profits attributable to a class of Shares of the Corporation (including carried forward profits) to the extent the shareholders holding Shares of said class of Shares would have been entitled to dividend distributions, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be, by the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled, to the extent this reduction corresponds to available amounts in accordance with Law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P+ CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Shares (including carried forward profits as determined for the relevant class of Shares);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with Law;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

-"Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share to be paid to a member of a repurchased and cancelled Share.

-"Interim Accounts" means the interim accounts of the Corporation as at the relevant Interim Account Date.

-"Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

-"Total Cancellation Amount" means the aggregate amount to be paid as the repurchase price for all the Shares of a class of Shares which are repurchased and cancelled.

"Shares" means each corporate share of the Corporation, having a par value of three hundred ten Euro (EUR 310.-) each."

#### *Fourth resolution*

The meeting decides to amend article 23 of the articles of association to give it the following reading:

#### **" Art. 23. Appropriation of profits.**

23.1. From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

23.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

All the distributions shall be made in accordance with the following order:

- the holders of class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A Shares held by them, then,
- the holders of class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class B Shares held by them, then,
- the holders of class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class C Shares held by them, then,
- the holders of class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class D Shares held by them, then,
- the holders of class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class E Shares held by them, then,
- the holders of class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class F Shares held by them, then
- the holders of class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class G Shares held by them, then,
- the holders of class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the class H Shares held by them, then,
- the holders of class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class I Shares, and then,
- the holders of class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of Shares (by reverse alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. Class I Shares if Class J Shares has been cancelled).

23.3. The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the general meeting.

As nothing remains on the agenda, the president hereby calls the meeting closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le onze mars.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TANOCERIAN MARITIME S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182.865 (NIN 2013 2226 475), «la Société»

Constituée à l'origine sous les lois de la République de Panama, selon un acte du notaire Ricardo Vallarino Chiari du 20 décembre 1963, et dont le siège social a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg par un acte du notaire instrumentant du 16 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 327 du 5 février 2014,

ayant un capital social de trente-et-un mille Euro (EUR 31.000.-), représenté par cent (100) actions avec une valeur nominale de trois cent dix Euro (EUR 310.-) chacune.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à I-6475 Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Claudine Schoellen, employée, demeurant professionnellement à I-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Reclassification des cents (100) actions existantes de la Société avec une valeur nominale de trois cent dix Euro (EUR 310.-) chacune en dix (10) actions de Catégorie A, dix (10) actions de Catégorie B, en dix (10) actions de Catégorie C, dix (10) actions de Catégorie D, dix (10) actions de Catégorie E, dix (10) actions de Catégorie F, dix (10) actions de Catégorie G, dix (10) actions de Catégorie H, dix (10) actions de Catégorie I et dix (10) actions de Catégorie J.

2. Modification de l'article 6 des statuts

3. Modification de l'article 8 des statuts

4. Modification de l'article 23 des statuts

II. Une liste de présence a été établie, indiquant les actionnaires présents et représentés et le nombre de leur actions, qui, après avoir été signée par les actionnaires ou leur mandataires et par le bureau de l'assemblée, sera enregistrée avec l'acte ainsi que les procurations signées «ne varietur» par les représentants et le notaire.

III. Il ressort de la liste de présence, que toutes les actions sont présentes ou représentées, cette assemblée est régulièrement constituée et peut dès lors valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

IV. Après avoir délibéré, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de reclasser les cents (100) actions de la Société avec une valeur nominale de trois cent dix Euros (310 EUR) chacune, en:

- dix(10) actions de Catégorie A,
- dix(10) actions de Catégorie B,
- dix(10) actions de Catégorie C,
- dix(10) actions de Catégorie D,
- dix(10) actions de Catégorie E,
- dix(10) actions de Catégorie F,
- dix(10) actions de Catégorie G,
- dix(10) actions de Catégorie H,
- dix(10) actions de Catégorie I,
- dix(10) actions de Catégorie J.

toutes ayant une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310.-).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par cent (100) actions avec une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310.-) chacune, divisé en:

- dix(10) actions de Catégorie A,
- dix(10) actions de Catégorie B,
- dix(10) actions de Catégorie C,
- dix(10) actions de Catégorie D,
- dix(10) actions de Catégorie E,
- dix(10) actions de Catégorie F,
- dix(10) actions de Catégorie G,
- dix(10) actions de Catégorie H,
- dix(10) actions de Catégorie I,
- dix(10) actions de Catégorie J.

Les actions sont sous forme nominative ou au porteur, selon le choix de l'actionnaire.

Les actions peuvent être créées par certificats représentatifs d'une action ou par certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions au choix du propriétaire.

Le rachat des actions doit être possible suivant l'accord unanime de l'assemblée générale des actionnaires, à condition que seule une catégorie d'actions ne soit rachetée par l'assemblée générale pendant un exercice comptable ou une année calendaire spécifique. L'Article 6 sera modifié afin de refléter ce rachat.

L'assemblée générale établit les termes et conditions du rachat des actions, sous les conditions prévues par la Loi

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Actions, transfert et rachat d'actions.**

8.1. La propriété des Actions emporte acceptation implicite des Statuts

8.2. Les Actions sont indivisibles vis-à-vis de la Société. Dès lors, les codétenteurs d'actions doivent être représentés vis-à-vis de la Société par un représentant commun, désigné parmi eux ou non.

Les Actions peuvent être transférées aux Actionnaires existants ou aux tiers seulement avec l'accord unanime des Actionnaires. Si l'accord n'est pas donné, alors la Société doit racheter les Actions, en conformité avec les dispositions de la loi. Le transfert des Actions doit être conformément enregistré dans le registre des actionnaires de la Société.

8.3. La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions conformément avec les dispositions de la loi.

8.4

8.4.1. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'Actions à condition que l'annulation concerne toutes les Actions émises dans une ou plusieurs catégorie(s) d'Actions. Les rachats et annulations de catégorie d'Actions, devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par la catégorie d'Actions J).

Dans l'hypothèse d'une diminution du capital social par le rachat et l'annulation de catégories d'Actions, les détenteurs d'Actions des catégories d'Actions rachetées et annulées doivent recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action de la catégorie visée détenue par ces derniers qui est rachetée et annulée.

8.4.2. La Valeur d'Annulation par Action doit être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la catégorie d'Actions qui est rachetée et annulée.

8.4.3. Le Montant Total d'Annulation doit être déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par les Actionnaires sur base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Montant de l'Annulation Total doit être le Montant Disponible pour chaque catégorie d'Actions au moment de l'annulation de cette catégorie d'Actions sauf en cas de décision contraire des associés prise de la manière prévue pour la modification des Statuts pour autant, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

8.4.4. La Valeur d'Annulation par Action sera due et exigible par la Société dès le rachat d'Actions de la catégorie d'Actions appropriée.

Les mots suivant auront les définitions suivantes aux fins de l'Article 8:

«Montant Disponible» signifie (sans double comptabilisation) le total des bénéfices nets de la Société alloués à une catégorie d'Actions (incluant les profits reportés), dans la mesure où les actionnaires détenant les actions de ladite catégorie d'Actions auraient eu droit à un dividende, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable (incluant, afin d'éviter tout doute, une prime d'émission) et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la catégorie d'Actions devant être annulée, dans la mesure où ce montant constitue

un montant disponible, conformément à la Loi, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) (ii) toutes sommes devant être allouées à un poste de réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, comme à chaque fois exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double comptabilisation) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible

NP = bénéfices nets attribuables à la catégorie d'Actions (incluant des profits reportés tels que déterminés pour la catégorie d'Actions visée)

P = autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relatifs à la Catégorie d'Actions devant être annulée, à la condition que cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi.

L = pertes (pertes reportées incluses)

LR = toutes sommes devant être placées en réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

«Valeur d'Annulation par Action» signifie le montant résultant de l'annulation par Action devant être payé à un actionnaire détenteur d'une Action rachetée ou annulée.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinents.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie une date n'excédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des catégories d'Actions visées.

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant total à payer comme prix de rachat pour toute les Actions d'une catégorie d'Actions qui a été rachetée et annulée.

«Actions» signifie chaque Action de la Société ayant une valeur nominale de trois cent dix Euro (EUR 310.-) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**23.1.** Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

**23.2.** Les Actionnaires décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

Tout paiement de dividende doit être fait conformément à l'ordre suivant:

- Les détenteurs d'actions de Catégorie A sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale de chaque action de Catégorie A détenue par ces derniers, puis,

- Les détenteurs d'actions de Catégorie B sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale de chaque action de Catégorie B détenue par ces derniers, puis,

- Les détenteurs d'actions de Catégorie C sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale de chaque action de Catégorie C détenue par ces derniers, puis,

- Les détenteurs d'actions de Catégorie D sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale de chaque action de Catégorie D détenue par ces derniers, puis,

- Les détenteurs d'actions de Catégorie E sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale de chaque action de Catégorie E détenue par ces derniers, puis,

- Les détenteurs d'actions de Catégorie F sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale de chaque action de Catégorie F détenue par ces derniers, puis,

- Les détenteurs d'actions de Catégorie G sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale de chaque action de Catégorie G détenue par ces derniers, puis,

- Les détenteurs d'actions de Catégorie H sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale de chaque action de Catégorie H détenue par ces derniers, puis,

- Les détenteurs d'actions de Catégorie I sont en droit de recevoir un paiement de dividende par année d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale de chaque action de Catégorie I détenue par ces derniers, puis,

- Les détenteurs d'actions de Catégorie J sont en droit de recevoir un paiement de dividende sur le solde restant.

Si l'entière des dernières actions de catégorie (dans l'ordre alphabétique inverse, e.g. les Actions de Catégorie J) ont été annulées suite à leur remboursement, rachat ou par tout autre moyen au moment du paiement du dividende, le solde du paiement de dividende peut ensuite être affecté aux actions de catégorie restantes dans le sens alphabétique contraire (e.g. Actions de Catégorie I si les Actions de Catégorie J ont été annulées).»

**23.3.** Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec la Loi.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée close.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Le présent acte est fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms et prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 mars 2015. Relation: GAC/2015/2106. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015043236/360.

(150049617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

**HX Luxembourg I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 183.499.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of November,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

**THERE APPEARED:**

EQT VI Limited, a limited liability company organized under the laws of the Island of Guernsey, with registered office at Level 4 North, St. Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 52797 acting as general partner of EQT VI (General Partner) LP itself acting as general partner of EQT Yellow Maple Co-Investment Limited Partnership, a limited partnership, duly organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Level 4 North, St. Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA and registered with the Registrar of Companies for England & Wales under Companies' House number LP16195,

represented by Eamonn MCDONALD, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the notary to state:

1) That EQT VI Limited, prenamed acting as general partner of EQT VI (General Partner) LP itself acting as general partner of EQT Yellow Maple Co-Investment Limited Partnership prenamed is the sole shareholder of HX Luxembourg I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.499 and incorporated by a deed of the undersigned notary on 10 January 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated of 5 March 2014 number 587 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended by a deed of the undersigned notary on 10 April 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated of 11 July 2014 number 1809.

2) That the corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named sole shareholder representing the entire corporate capital of the Company, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to convert the twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to create nine (9) new classes of preference shares of the Company, which shall be designated as classes A, B, C, D, E, F, G, H and I shares, each share having a nominal value of one Euro (EUR 1).

The sole shareholder resolves that the financial rights attached to the new classes of preference shares and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the Articles to be amended as per the following resolutions.

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000) by the creation and the issue of:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class B shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class C shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class D shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class E shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class F shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class G shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class H shares; and
- twelve thousand five hundred (12,500) class I shares;

being one hundred and twelve thousand five hundred (112,500) new preference shares in total with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

*Subscription and paying up*

The one hundred and twelve thousand five hundred (112,500) new preference shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each together with a total issue premium of two million six hundred and forty-two thousand and seventy-nine Euro (EUR 2,642,079) attached to them have been subscribed as follows:

EQT VI Limited, prenamed acting as general partner of EQT VI (General Partner) LP itself acting as general partner of EQT Yellow Maple Co-Investment Limited Partnership, has subscribed to:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class B shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class C shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class D shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class E shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class F shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class G shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) class H shares; and
- twelve thousand five hundred (12,500) class I shares.

Such new preference shares are paid up by way of a contribution in cash for an aggregate amount of two million seven hundred and fifty-four thousand five hundred and seventy-nine Euro (EUR 2,754,579) out of which:

- one hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500) shall be allocated to the corporate capital of the Company; and
- two million six hundred and forty-two thousand and seventy-nine Euro (EUR 2,642,079) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aforementioned contribution is at the disposal of the Company.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend the entire article 6 of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

**“ Art. 6. Capital.**

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000) represented by one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, fully paid up, and divided into:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the “Ordinary Shares”);
- (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the “Class A Shares”);
- (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares (the “Class B Shares”);
- (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares (the “Class C Shares”);
- (v) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares (the “Class D Shares”);
- (vi) twelve thousand five hundred (12,500) class E shares (the “Class E Shares”);
- (vii) twelve thousand five hundred (12,500) class F shares (the “Class F Shares”);
- (viii) twelve thousand five hundred (12,500) class G shares (the “Class G Shares”);
- (ix) twelve thousand five hundred (12,500) class H shares (the “Class H Shares”); and
- (x) twelve thousand five hundred (12,500) class I shares (the “Class I Shares”).

The Shares are in registered form only.

The Class A Shares to Class I Shares are hereinafter referred to as the “Preference Shares”. The Ordinary Shares and/or the Preference Shares are referred to as the “Shares” and “Share” shall be construed accordingly.

The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders” and individually a “Shareholder”.

Each class of Shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each Share is entitled to one (1) vote at any general meeting of Shareholder(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholder(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of Preference Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es).

In the event that the Company shall proceed to a reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares, a notice setting forth the date of the repurchase and cancellation and the Cancellation Amount shall be given by or on behalf of the Company not less than seven (7) days before the date of the repurchase and cancellation, to the Shareholder(s) at such Shareholder(s) address as the Company shall have received notice thereof, provided however, that neither a failure to give such notice nor any defect therein shall affect the validity of the proceeding for the repurchase and cancellation.

A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods.

The period for the Class A Shares is the period starting on the date of incorporation of the Company and ending no later than on 31 December 2014 (the “Class A Period”).

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending no later than on 31 December 2015 (the “Class B Period”).

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2016 (the “Class C Period”).

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2017 (the “Class D Period”).

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending no later than on 31 December 2018 (the “Class E Period”).

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending no later than on 31 December 2019 (the “Class F Period”).

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending no later than on 31 December 2020 (the “Class G Period”).

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2021 (the “Class H Period”).

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2022 (the “Class I Period”).

Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class I Period and the classes of Preference Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Sole Manager or, in case of plurality the Board of Managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves attached to the Preference Shares either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves attached to the Preference Shares and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is(are) entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves attached to the Preference Shares.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is(are) entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- "Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period and the Class I Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date not earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares.

- "Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Shares.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up premium accounts into which any premium paid on any Share is transferred. Thus, any amount of share premium paid into the Company on any Preference Shares shall be allocated to a premium account attached to such Preference Shares. Similarly, any amount of share premium paid into the Company on any Ordinary Shares shall be allocated to a premium account attached to such Ordinary Shares.

6.3. The share premium shall be distributed upon a decision of the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers. The amount of share premium allocated to a premium account attached to the Preference Shares shall be exclusively distributed to the holders of the Preference Shares. The amount of share premium allocated to a premium account attached to the Ordinary Shares shall be exclusively distributed to the holders of Ordinary Shares.

6.4. Unless provided otherwise in the Articles, the Shares will have equal rights."

*Fifth resolution*

The sole shareholder resolves to insert a new article 16.3 in the Articles of the Company, which shall read as follows:

“ **16.3.** The dividends declared may be paid in any currency selected by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers. The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may make a final determination of the exchange rate applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

16.3.1. the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.01% of the nominal value of the Ordinary Shares;

16.3.2. the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class A Shares;

16.3.3. the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class B Shares;

16.3.4. the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class C Shares;

16.3.5. the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class D Shares;

16.3.6. the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class E Shares;

16.3.7. the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class F Shares;

16.3.8. the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class G Shares;

16.3.9. the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class H Shares;

16.3.10. the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.60% of the nominal value of the Class I Shares;

16.3.11. the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders.”

*Sixth resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 17.4 of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

“ **17.4.** The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in article 16.3 of the present Articles.”

*Seventh resolution*

The sole shareholder resolves that from the share premium account attached to the preference shares in the amount of two million six hundred and forty-two thousand and seventy-nine Euro (EUR 2,642,079), an amount of twelve thousand five hundred thousand Euro (EUR 12,500) shall be allocated to the legal reserve of the Company. After such allocation to the legal reserve of the Company, the amount of the share premium account attached to the Preference Shares shall be equal to two million six hundred and twenty-nine thousand five hundred and seventy-nine Euro (EUR 2,629,579).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit novembre,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

**A COMPARU:**

EQT VI Limited une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au Level 4 North, St. Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 52797 agissant comme associé commandité (general partner) d' EQT VI (General Partner) LP, lui-même agissant comme associé commandité (general partner) d' EQT Yellow Maple Co-Investment Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership), constituée selon les lois d'Angleterre et Pays du Galles, ayant son siège officiel au Level 4 North, St. Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 1WA et immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro Companies' House LP16195,

représentée par Eamonn MCDONALD, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) Que EQT VI Limited prénommée agissant comme associé commandité (general partner) d' EQT VI (General Partner) LP, lui-même agissant comme associé commandité (general partner) d' EQT Yellow Maple Co-Investment Limited Partnership, prénommée, est l'associé unique de HX Luxembourg I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.499 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 janvier 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 587 en date du 5 mars 2014 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné le 10 avril 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1809 en date du 11 juillet 2014.

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

3) Ceci ayant été exposé, l'associé unique prénommé représentant l'intégralité du capital social de la Société a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de créer neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales préférentielles de la Société, à savoir les parts sociales de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, et I, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR).

L'associé unique décide que les droits financiers attachés aux nouvelles catégories de parts sociales préférentielles et les conditions de leur rachat et annulation seront déterminées plus amplement dans les Statuts de la Société qui seront modifiés par les résolutions suivantes.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cent euros (112.500 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500 EUR) à cent vingt-cinq mille euros (125.000 EUR) par la création et l'émission de:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie D;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie E;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie F;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie G;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie H; et
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie I;

soit cent douze mille cinq cents (112.500) nouvelles parts sociales préférentielles au total, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

### *Souscription et libération*

Les cent douze mille cinq cents (112.500) nouvelles parts sociales préférentielles d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ensemble avec une prime d'émission totale de deux millions six cent quarante-deux mille soixante-dix-neuf euros (2.642.079 EUR) attachée à elles ont été souscrites comme suit:

EQT VI Limited prénommée agissant comme associé commandité (general partner) d' EQT VI (General Partner) LP, lui-même agissant comme associé commandité (general partner) d' EQT Yellow Maple Co-Investment Limited Partnership, prénommée, a souscrit à:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie D;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie E;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie F;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie G;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie H; et
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie I.

Ces nouvelles parts sociales préférentielles sont libérées par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions sept cent cinquante-quatre mille cinq cent soixante-dix-neuf euros (2.754.579 EUR) parmi lesquels:

- cent douze mille cinq cents euros (112.500 EUR) seront attribuées au capital social de la Société; et
- deux millions six cent quarante-deux mille soixante-dix-neuf euros (2.642.079 EUR) seront attribuées au compte de prime d'émission.

Le prêt apport est à la disposition de la Société.

### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société dans son intégralité pour lui donner la teneur suivante:

#### **« Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000 EUR) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un EUR (1 EUR) chacune, entièrement libéré et divisé en:

- (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);
- (ii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A (les " Parts Sociales de Catégorie A");
- (iii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B (les " Parts Sociales de Catégorie B");
- (iv) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C (les " Parts Sociales de Catégorie C");
- (v) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie D (les " Parts Sociales de Catégorie D");
- (vi) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie E (les " Parts Sociales de Catégorie E");
- (vii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie F (les " Parts Sociales de Catégorie F");
- (viii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie G (les " Parts Sociales de Catégorie G");
- (ix) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie H (les " Parts Sociales de Catégorie H"); et
- (x) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie I (les " Parts Sociales de Catégorie I").

Les Parts Sociales sont uniquement sous forme nominative.

Les Parts Sociales de la Catégorie A à la Catégorie I sont ci-après dénommées les "Parts Sociales Préférentielles". Les Parts Sociales Ordinaires et/ou les Parts Sociales Préférentielles sont dénommées ci-après comme les "Parts Sociales" et "Part Sociale" doit être interprété en conséquence.

Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ensemble, les "Associés" et individuellement un "Associé".

Chaque catégorie de Parts Sociales aura les mêmes droits, sauf dispositions contraires dans les présents Statuts. Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote à l'assemblée générale de(des) l'Associé(s).

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du (des) Associés(s) adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) catégorie(s).

Dans le cas où la Société procède à une réduction de capital par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles, un avis énonçant la date du rachat et de l'annulation ainsi que le Montant d'Annulation doit être donné par ou pour le compte de la Société au moins sept (7) jours avant la date du rachat et de l'annulation à (aux) l'Associé(s) à l'adresse de (des) l'Associé(s) qui aura été notifiée à la Société, sous réserve toutefois que ni l'omission de donner un tel avis, ni un quelconque défaut de celui-ci n'affecte la validité de la procédure pour le rachat et l'annulation.

Une réduction de capital par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles ne peut être faite que pendant les Périodes de Catégorie respectives.

La période pour les Parts Sociales de Catégorie A est la période commençant à la date de constitution de la Société et se terminant au plus tard le 31 décembre 2014 (la "Période de Catégorie A").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie B est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2015 (la "Période de Catégorie B").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie C est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la "Période de Catégorie C").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie D est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la "Période de Catégorie D").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie E est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la "Période de Catégorie E").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie F est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la "Période de Catégorie F").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie G est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la "Période de Catégorie G").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie H est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la "Période de Catégorie H").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie I est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la "Période de Catégorie I").

Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Catégorie concernée, le rachat et l'annulation de cette (ces) catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles peut/peuvent être fait(s) pendant une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou, le cas échéant, la date après la fin de la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre catégorie) et se terminera pas plus tard qu'un an après la date de début de ladite Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera le jour suivant la Période de Catégorie I et les catégories de Parts Sociales Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période de Catégorie respective viendront dans l'ordre de la catégorie A à la catégorie I (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées antérieurement).

Pour éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles doit avoir lieu avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou le cas échéant, la Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou le cas échéant, la Nouvelle Période) doit commencer le jour après le rachat et l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles et continuera pour se terminer au jour tel que défini initialement dans les Statuts ci-dessus.

Au moment du rachat et de l'annulation de la (des) catégorie(s) entière(s) concernée(s), le Montant d'Annulation deviendra exigible et payable par la Société à(aux) l'Associé(s) au prorata de leur participation dans cette (ces) catégorie (s). Pour éviter tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement, en espèces, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné à l'alinéa ci-dessus, à retenir, sera déterminé par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) à sa raisonnable discrétion et dans le meilleur intérêt social de la Société. Pour éviter tout doute, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut choisir à sa seule discrétion d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation tout ou partie des réserves librement distribuables attachées aux Parts Sociales Préférentielles.

Pour les besoins de ces Statuts, les termes en majuscule ci-dessous ont la signification suivante:

- "Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables attachées aux Parts Sociales Préférentielles et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relatives aux catégories des Parts Sociales Préférentielles devant être annulées, celui-ci réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) exprimées comme étant positives et (ii) toutes sommes à affecter à la(aux) réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que figurant dans les Comptes Intérimaires concernés (pour éviter tout doute, sans double comptage), (iii) tous dividendes auxquels a(ont) droit le(les) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires et (iv) tout Droit au Bénéfice de telle sorte que:

$$MD = (BN + B + RC) - (P + RL + DO + DB)$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés).

B = toute réserve librement distribuable attachée aux Parts Sociales Préférentielles.

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée.

P = pertes (y compris les pertes reportées), exprimées comme étant positives.

RL = toutes sommes devant être allouées dans une (des) réserve(s) conformément à la Loi et aux Statuts.

DO = tous dividendes auxquels a(ont) droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires conformément aux Statuts.

DB = Droit au Bénéfice.

Le Montant Disponible doit être indiqué dans les Comptes Intérimaires de la Période de Catégorie correspondante et sera évalué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société, de bonne foi et en prenant en compte la possibilité de la Société de continuer ses activités.

- "Liquidités Disponibles" désigne (i) toutes les espèces détenues par la Société (sauf les dépôts à terme en espèces avec une échéance supérieure à six (6) mois), (ii) tous les instruments du marché monétaire immédiatement négociables, obligations et billets et toute créance qui, de l'avis du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance, seront versés à la Société à court terme, moins les endettements ou autres dettes de la Société payables dans moins de six (6) mois déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tous les actifs tels que les actions, titres ou valeurs mobilières de toute sorte détenus par la Société.

- "Montant d'Annulation" désigne un montant n'excédant pas le Montant Disponible en rapport avec la Période de Catégorie concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant) à condition que le Montant d'Annulation ne soit pas supérieur aux Liquidités Disponibles relatives à la Période de Catégorie concernée (ou à la Nouvelle Période).

- "Période de Catégorie" désigne chacune des périodes suivantes: Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H et Période de Catégorie I.

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date au plus tôt trente (30) jours, mais au plus tard dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie des Parts Sociales Préférentielles concernée.

- "Droit au Bénéfice" signifie les dividendes préférentiels des Parts Sociales Préférentielles.

6.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Ainsi, tout montant de prime d'émission versé à la Société pour toutes Parts Sociales Préférentielles sera alloué à un compte de prime d'émission attaché à ces Parts Sociales Préférentielles. De même, tout montant de prime d'émission versé à la Société pour toutes Parts Sociales Ordinaires sera alloué à un compte de prime d'émission attaché à ces Parts Sociales Ordinaires.

6.3 La prime d'émission sera distribuée sur décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance. Le montant de la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Préférentielles sera distribué exclusivement aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles. Le montant de la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Ordinaires sera distribué exclusivement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

6.4 Sauf disposition contraire des Statuts, les Parts Sociales confèrent les mêmes droits.»

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'insérer un nouvel article 16.3 dans les Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **16.3.** Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise déterminée par le Gérant Unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et peuvent être payés aux lieux et heures tel que déterminés par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance. Le Gérant Unique, ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut recourir à une détermination finale du taux de change applicable à la devise utilisée pour convertir les fonds de dividende dans la devise de paiement. Un dividende déclaré mais impayé sur une Part Sociale pendant une durée de cinq (5) ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Part Sociale, sera perdu pour le détenteur de cette Part Sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes devront être alloués et payés dans l'ordre suivant:

16.3.1 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires aura(auront) droit à un dividende égal à 0,01% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires;

16.3.2 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A aura(auront) droit à un dividende égal à 0,20 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A;

16.3.3 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie B aura(auront) droit à un dividende égal à 0,25 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B;

16.3.4 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie C aura(auront) droit à un dividende égal à 0,30 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C;

16.3.5 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie D aura(auront) droit à un dividende égal à 0,35 % de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie D;

16.3.6 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie E aura(auront) droit à un dividende égal à 0,40 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E;

16.3.7 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie F aura(auront) droit à un dividende égal à 0,45 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F;

16.3.8 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie G aura(auront) droit à un dividende égal à 0,50 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G;

16.3.9 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie H aura(auront) droit à un dividende égal à 0,55 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H;

16.3.10 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de catégorie I aura(auront) droit à un dividende égal à 0,60 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I;

16.3.11 le solde sera alloué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles en vertu d'une décision devant être prise par l'assemblée générale des Associés.»

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 17.4 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **17.4.** Le surplus après paiement des charges, dettes, dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés conformément aux et afin d'atteindre sur une base totale le même résultat économique que celui atteint par les règles de distribution établies à l'article 16.3 des présents Statuts.»

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide que du compte de prime d'émission attaché aux parts sociales préférentielles d'un montant de deux millions six cent quarante-deux mille et soixante-dix-neuf euros (2.642.079 EUR), la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) sera attribuée à la réserve légale de la Société. Après une telle allocation à la réserve légale de la Société, le montant du compte de prime d'émission attaché aux parts sociales préférentielles sera égal à deux millions six cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-dix-neuf euros (2.629.579 EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, qui est connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: McDonald, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15806. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015042968/509.

(150049142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

### **Illimani Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.969.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 13 mars 2015 et 16 mars 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant B suivant à compter du 14 octobre 2014:

Monsieur Yumin Liu, avec adresse professionnelle au 5251, Capital Paradise, Shunyi District, CHN - 10318 Pékin, Chine.

- Nomination du gérant B suivant à compter du 14 octobre 2014:

Monsieur Man Chung Charles Yeung né le 25 mars 1968 à Hong Kong, Chine, avec adresse professionnelle au 1, Austin Road West, International Commerce Centre, Unit 1703-1706, Level 17, Kowloon, Hong Kong.

- Démission du gérant B suivant à compter du 31 décembre 2014:

Madame Nathalie S.E. Chevalier, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination du gérant B suivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Sébastien Rimlinger né le 23 septembre 1975 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Song Feng, gérant A;
- Shenglin Li, gérant A;
- Man Chung Charles Yeung, gérant B;
- Sébastien Rimlinger, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sébastien Rimlinger

Gérant B

Référence de publication: 2015042971/29.

(150049421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

---

**Valadret S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.967.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 16 mars 2015*

*Cessions de parts sociales*

L'Associée unique constate que suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 16 mars 2015, entre PASTA POINT HOLDING S.A., et Salana, la nouvelle répartition du capital est la suivante:

- Salana, ayant son siège social L-1630 Luxembourg, 42, rue Glesener et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.135, détient l'intégralité des 500 parts sociales composant le capital social.

*Gérants*

L'Associée unique accepte la démission de Monsieur Nico HANSEN, de ses fonctions de gérant de la société, avec effet immédiat.

L'Associée unique décide de nommer Monsieur Stéphane LASCAUX, né le 18 février 1978 à Chenôve (France), demeurant au 42, rue Glesener à L-1630 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la société, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Salana

Représentée par Monsieur Stéphane LASCAUX

Gérant

Référence de publication: 2015043266/25.

(150049560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

---

**Würth Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 46.463.

—  
*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 6. März 2015*

1) Die Versammlung entscheidet die folgenden Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen:

1. Herr Joachim Kaltmaier, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in Weilersbach 6, 74542, Braunsbach, Deutschland,
2. Herr Matthias Beck, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in Erich-Heckel-Weg 1, 71679 Asperg, Deutschland,
3. Herr Claude Weber, Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Ihr Mandat endet mit der Generalversammlung in 2016 welche über den Jahresabschluss 2015 bestimmt.

2) Die Versammlung entscheidet Ernst & Young, mit Gesellschaftssitz in 7, rue Gabriel Lippmann, L-5363 Munsbach, als Wirtschaftsprüfer zu ernennen.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers, dauert bis zum Ende der Generalversammlung in 2016 welche über den Jahresabschluss 2015 bestimmt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Beauftragte

Référence de publication: 2015043282/21.

(150049451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

**von der Heydt Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 114.147.

*Berichtigung der Eintragung vom 6. Januar 2015 Einreichung Nr. L150001157*

Aufgrund der fehlerhaften Einreichung gegenüber dem Handelsregister Luxembourg vom 6. Januar 2015, Nr. L15001157, zeigen wir folgende Richtigstellung an:

Der Verwaltungsrat der von der Heydt Invest SA setzt sich ab dem 17. Februar 2015 aus folgenden Mitgliedern zusammen:

a) Herr Stephan Blohm, Mitglied des Verwaltungsrates, mit Berufsadresse 304, Route de Thionville, L-5884 Hesperange; das Mandat besteht bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung 2015.

b) Herr Klaus Ebel, Mitglied des Verwaltungsrates, mit Berufsadresse 304, Route de Thionville, L-5884 Hesperange; das Mandat besteht bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung 2015.

c) Frau Ina Mangelsdorf-Wallner, übernimmt aufgrund des Beschlusses der ordentlichen Generalversammlung vom 10.12.2015 ihr Amt als Mitglied des Verwaltungsrates, mit Berufsadresse 304, Route de Thionville, L-5884 Hesperange; das Mandat besteht bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung 2015.

d) Herr Claus Bering wird als Verwaltungsratsmitglied abberufen.

Die tägliche Geschäftsführung setzt sich aufgrund der Genehmigung der Aufsichtsbehörde CSSF vom 17. Februar 2015, wie folgt zusammen:

a) Herr Fabian Frieg, mit Berufsadresse 304, Route de Thionville, L-5884 Hesperange, für unbefristete Zeit bestellt am 01.01.2013

b) Frau Ina Mangelsdorf-Wallner, mit Berufsadresse 304, Route de Thionville, L-5884 Hesperange, für unbefristete Zeit bestellt am 01.01.2013

c) Herr Stephan Blohm, mit Berufsadresse 304, Route de Thionville, L-5884 Hesperange, für unbefristete Zeit bestellt am 17.02.2015

d) Herr Guido Haas, mit Berufsadresse 304, Route de Thionville, L-5884 Hesperange, für unbefristete Zeit bestellt am 17.02.2015

Zum Prüfbeauftragten der Geschäftsbuchführung wurde lt. Generalversammlung vom 10. Dezember 2014, bis zur Generalversammlung 2015, die Gesellschaft PricewaterhouseCoopers, Handelsregister Nr. B65477, Adresse 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg bestellt.

Référence de publication: 2015043318/33.

(150049923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

**Air Newco GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 194.881.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 mars 2015*

En date du 17 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit;

- Monsieur Adrian Robert ALONSO, gérant de catégorie A
- Monsieur Maneet Singh SAROYA, gérant de catégorie A
- Monsieur Olivier HAMOU, gérant de catégorie B
- Madame Laetitia ANTOINE, gérant de catégorie B
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Air Newco GP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015043321/23.

(150050053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

---

**Air Newco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.709.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 mars 2015*

En date du 17 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Adrian Robert ALONSO, gérant de catégorie A
- Monsieur Maneet Singh SAROYA, gérant de catégorie A
- Monsieur Olivier HAMOU, gérant de catégorie B
- Madame Laetitia ANTOINE, gérant de catégorie B
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Air Newco 6 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015043326/23.

(150049983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

---

**AmTrust Re Alpha, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 22.258.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015043330/10.

(150050141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

---

**Boson Energy, Société Anonyme.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 29, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 143.324.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 décembre 2014:*

*Résolutions:*

Les actionnaires décident de nommer en tant qu'administrateur de la société:

- M. Max Meyer, né le 04/07/1954 à Luxembourg et demeurant au 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;
- M. Włodzimierz Blasiak, né le 28/05/1951 à Czestochow, Pologne et demeurant au 10, Reginavägen, S-13150 Saltsjö-Duvnäs, Suède;
- Johan Karlberg, né le 20/02/1969 à Hogsbo, Suède et demeurant au 32, Erik Dahlbergsgatan, S-41126 Göteborg, Suède.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 décembre 2014:

Résolutions:

Les administrateurs décident de nommer:

- M. Jan Grimbrandt, né le 12/12/1965 à Gladhammar, Suède et demeurant au 29, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg

administrateur-délégué de la société.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015043382/26.

(150049973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

---

**Brenner Internationale Holz- und Spänehandelsgesellschaft mbH Zweigstelle Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.695.

—  
AUSZUG

Am 26. Januar 2015 hat die Rhenus SE & Co. KG, eine Kommanditgesellschaft nach deutschem Recht, mit dem Gesellschaftssitz in 1, Rhenus Platz, D-59439 Holzwickede, Bundesrepublik Deutschland und eingetragen beim Handelsregister A des Amtsgerichts Hamm unter der Nummer HRA 2448, Alleingesellschafterin der Brenner Internationale Holz- und Spänehandelsgesellschaft mbH, einer deutschen Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit dem Gesellschaftssitz in 9, Ludwig-Erhard-Str., D-56637 Plaidt, Bundesrepublik Deutschland und eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Koblenz unter der Nummer HRB 21864 ( die "Gesellschaft") in einem Gesellschafterbeschluss folgende Person bis auf Widerruf mit dem bisherigen Handlungsbevollmächtigten, Herrn Klaus Brenner, zum gemeinschaftlich berechtigten Handlungsbevollmächtigten der Zweigniederlassung ernannt:

Herrn Sascha Hähnke, geb. am 01.01.1969 in Bielefeld, mit privater Anschrift in 21, Bodel-schwinghstraße, D-33803 Steinhagen, Bundesrepublik Deutschland.

Die Zeichnungsberechtigung für die Zweigniederlassung der Gesellschaft wird dementsprechend auch abgeändert, dass beide Handlungsbevollmächtigte nur gemeinschaftlich alle nötigen Vollmachten, die zur Gründung und täglichen Verwaltung der Gesellschaft nötig sind, erhalten.

Weiterhin wird die Adresse der Gesellschaft hinzugefügt in 9, Ludwig-Erhard-Str., D-56637 Plaidt, Bundesrepublik Deutschland und die Handelsregisternummer sowie die Handelsregisterbezeichnung der Gesellschaft wie folgt abgeändert: Handelsregister B des Amtsgerichts Koblenz unter der Nummer HRB 21864.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, der 19. März 2015.

*Für die Gesellschaft*

Référence de publication: 2015043383/28.

(150049999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

---

**Shagma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.000.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 180.060.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015043726/10.

(150050339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

---

**Siemens, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 4.745.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 11 mars 2015 que les décisions suivantes ont été prises:

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer monsieur Miguel Angel Lopez Borrego, de nationalité espagnole, domicilié à 63179 Obertshausen (Allemagne), Lammerspieler strasse 49, en qualité d'administrateur et ce pour une période débutant immédiatement après la présente assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 11 mars 2015 et se terminant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2016. Ce mandat n'est pas rémunéré.

L'Assemblée rappelle que le pouvoir de représentation est réglé comme suit à l'article 16 des statuts:

16.1 La société est valablement représentée à l'égard des tiers:

a) d'une manière générale (c'est-à-dire dans tous les actes et en droit): par la signature conjointe de deux administrateurs, et ce, sans préjudice de l'article 16.1 d);

b) sans préjudice au pouvoir de représentation qui précède et dans les limites des pouvoirs légalement transférables au comité de direction: soit par la signature conjointe de deux membres du comité de direction, soit par la signature conjointe d'un administrateur et d'un membre du comité de direction;

c) dans les actes relevant de la gestion journalière: soit par la signature conjointe de deux délégués à la gestion journalière, soit par la signature conjointe d'un délégué à la gestion journalière et d'un administrateur ou d'un administrateur délégué;

d) en justice et devant le Conseil d'État et pour autant qu'il s'agit de marchés publics: par la signature d'un seul administrateur.

16.2. Pour autant que de besoin, il est précisé que les pouvoirs de représentation impliquent le pouvoir de les subdéléguer à un ou plusieurs mandataires spéciaux qui engagent valablement la société dans les limites de leur mandat.

16.3. Nonobstant les dispositions de l'article 16.1 et 16.2, tous les pouvoirs liés au statut d'entreprise de sécurité en matière d'activités de sécurité prévues par la Loi susmentionnée Loi du 10 avril 1990 sur les entreprises de gardiennage, les entreprises de sécurité et les services internes de gardiennage. peuvent être délégués complètement et sans restrictions par le Conseil d'administration aux personnes indiquées par lui, pour autant et dans la mesure où les membres du Conseil d'administration ne remplissent pas les conditions en matière de formation dont question à l'article 15.1. Cette délégation de pouvoirs a pour conséquence que les personnes indiquées ont l'entière compétence de décision en ce qui concerne les activités de sécurité telles que stipulées dans la Loi susmentionnée et que ces personnes peuvent en droit et pour tous les actes qui concernent des affaires mentionnées dans ladite Loi agir seules et lier la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société SIEMENS S.A.*

Par mandat spécial

Référence de publication: 2015043727/39.

(150049714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

---

**Locaso S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 62.329.

—  
*Extrait des résolutions de l'administrateur unique prises en date du 11 mars 2015*

L'administrateur unique décide de nommer aux fonctions de dépositaire:

SGF Group S.A.

16a avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

RCS Luxembourg B44531

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015043598/14.

(150049803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

---

**SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 191.661.

Les statuts coordonnés au 10 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015043729/10.

(150050250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

**Sof-10 Think Mazey Commercial Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 191.607.

Les statuts coordonnés au 10 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015043730/10.

(150050093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

**SOF-10 Think Mazey Holdco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 191.664.

Les statuts coordonnés au 10 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015043731/10.

(150050225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

**SOF-10 Think Mazey Leasehold Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 191.659.

Les statuts coordonnés au 10 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015043732/10.

(150050188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

**SOF-10 Think Mazey Residential Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 191.604.

Les statuts coordonnés au 10 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015043733/10.

(150050165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

**SWL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.  
R.C.S. Luxembourg B 85.782.

L'an deux mille quinze, le douze mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean-Claude LUCIUS, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 novembre 1966, ayant son domicile professionnel à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas,

ici représentée par Madame Laure SINESI, employée privée, ayant son domicile professionnel à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas,

en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "SWL S.à.r.l.", ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 85.782, a été constituée sous la forme d'une société civile particulière par acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> novembre 1969, publié au Mémorial C numéro 15 du 28 janvier 1970, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, la transformation de la société civile en société à responsabilité limitée ayant eu lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 8 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 746 du 16 mai 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 651 du 5 juillet 2005.

- Que le capital social est fixé à dix-huit mille neuf cents euros (18.900,- EUR), représenté par sept cent cinquante-six (756) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que la personne comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-2529 Howald, 45 rue des Scillas et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés."

Le reste de l'article demeure inchangé.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate que l'adresse de l'Associé et Gérant unique est actuellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas et modifie en conséquence le premier alinéa de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à dix-huit mille neuf cents euros (18.900,-EUR), représenté par sept cent cinquante-six (756) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, qui sont détenues par Monsieur Jean-Claude LUCIUS, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 novembre 1966, ayant son domicile professionnel à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas."

Le reste de l'article demeure inchangé.

#### *Évaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 mars 2015. Relation GAC/2015/2150. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015043747/51.

(150049883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

### **Techseeds S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 107.197.

#### EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 19 mars 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans et a pris acte de la démission de Monsieur Sébastien Gravière de son mandat d'administrateur et a nommé en son remplacement:

- Madame Andrea Dany, née à Trèves (Allemagne) le 14 août 1973, domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Nicole Thommes
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Andrea Dany
- Monsieur Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015043751/21.

(150049868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

---

**Tyman Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.211.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 177.782.

Suite au changement d'adresses de l'associé et des gérants de catégorie A, veuillez noter les nouvelles adresses comme suit:

1) L'associé:

Jasper Acquisition Holdings Limited, ayant son siège social au 29 Queen Anne's Gate, London SW1H 9BU, Royaume-Uni.

2) Gérant de catégorie A:

Mr O'Connell Kevin, ayant son adresse professionnelle au 29 Queen Anne's Gate, London SW1H 9BU, Royaume-Uni.

3) Gérant de catégorie A:

Mr Brotherton James ayant son adresse professionnelle au 29 Queen Anne's Gate, London SW1H 9BU, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour la Société

Christiaan F. van Arkel

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2015043757/23.

(150049723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

---

**Alcantara S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.035.

Le Bilan au 30.09.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044832/10.

(150051520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**Balderton Capital IV L1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 850.198,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044901/9.

(150051105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**Bagelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 188.297.

En date du 2 mars 2015, KE Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B188056, alors associé unique de Beglux S.à r.l., a cédé la moitié de ses douze mille deux cent cinquante (12 250) parts sociales qu'elle détenait dans Bagelux S.à r.l. à ES Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B195407.

Suite à cette cession, KE Invest S.à r.l. et ES Invest S.à r.l. sont devenus coassociés à hauteur de 50% de Beglux S.à r.l. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015044900/15.

(150051414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**Balderton Capital IV L2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 850.198,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 154.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015044902/9.

(150051106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**Balderton Capital V L1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 177.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015044903/9.

(150051107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**Bio-Logistica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 104.481.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044928/10.

(150051980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**Beliere Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 6.464.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044924/10.

(150051318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**Skandia Life S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 160.699.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 mars 2015.  
Référence de publication: 2015045372/10.  
(150051364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**Northam CCPF PropCo BTS (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 169.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 mars 2015.  
Référence de publication: 2015045278/10.  
(150051906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**Myway International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8034 Strassen, 16, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 86.292.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.  
Référence de publication: 2015045266/10.  
(150051676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**MWV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 159.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 mars 2015.  
Référence de publication: 2015045264/10.  
(150051313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**Zencap Top-Holding S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 184.521.

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.  
En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, Zencap (GP) S.à r.l. précité, a également déménagé son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 mars 2015.  
Zencap Top-Holding S.C.Sp.  
Référence de publication: 2015042662/14.  
(150048227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

---

**Aviva Investors Polish Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.262.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 111.663.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 17 Mars 2015, que:

- M. Francesco Piantoni, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 Février 2015;

- M. Jerome Petit, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> Mars 2015;

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 1<sup>er</sup> Mars 2015:

- Jerome PETIT, Gérant

- Marine LE LAN, Gérante

- Irina HEINTEL, Gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 17 Mars 2015.

Référence de publication: 2015042691/20.

(150048955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

---

**Colony Funds Sants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 149.338.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privé intervenu en date du 13 Mars 2015, que:

Colony Financial Inc., «a Company», immatriculée sous le numéro D13112701 dont le siège social est situé au 7 St. Paul St. Suite 1660 Baltimore, Maryland 21202, USA.

a cédé à:

Colony Capital Operating Company, L.L.C., «a Limited Liability Company», immatriculée sous le numéro 4987744 dont le siège social est situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, l'entièreté de ses parts sociales détenues dans la Société Colony Funds Sants S.à r.l. à savoir, six millions quatre cent quarante huit, cinq cent cinquante et une (6.448.551) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Najat MOKHNACHE

*Mandataire habilité*

Référence de publication: 2015042789/20.

(150049063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

---

**Ridge Way Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.650.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015046631/12.

(150053059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

---